



Collectif Racine

Les enseignants patriotes

La lettre

Directeur de la publication & de la rédaction : Alain Avello | Conception & réalisation : Arnaud de Rigné



LANGUE FRANÇAISE :

NOTRE IDENTITÉ ?

**NAJAT
VALLAUD-BELKACEM**

Jusqu'où
ira-t-elle ?

Page 4

**MONDIALISATION
LINGUISTIQUE**

Comment protéger la
langue française ?

Page 16

**INSÉCURITÉ À
L'ÉCOLE**

Comment y remédier ?

Page 24





De réforme en réforme, **Najat-Vallaud Belkacem** bafoue la langue française. Des responsables du Collectif Racine analysent, décryptent, critiquent sa gestion du ministère de l'Éducation nationale. Force de contre-propositions, le Collectif Racine annonce par ces critiques le dessein des réformes nécessaire au redressement de l'École. Tour à tour, Bernard Imianitoff, Daniel Philippot, Marie-José Conte, Aymeric Durox, Arnaud de Rigné, Marie-Hélène de Lacoste-Lareymondie et Alain Avello font le constat de réformes catastrophiques pour l'École de la République.

Page 4

3 EDITORIAL

Edito d'*Alain Avello*

4 LANGUE FRANÇAISE BAFOUÉE : JUSQU'OUÛ IRA NAJAT VALLAUD- BELKACEM ?

L'analyse des membres du Collectif Racine

4 Le grand secret – *Bernard Imianitoff*

6 Où est passée la refondation de l'École ? –
Daniel Philippot

8 Quand l'essentiel dans l'Éducation n'était
pas en option – *Marie-José Conte*

10 De la richesse de la langue française –
Marie-Hélène de Lacoste-Lareymondie

11 La priorité à l'École primaire : des paroles
aux actes... – *Daniel Philippot*

12 Quels bacheliers peuvent réussir à
l'Université ? – *Arnaud de Rigné*

13 Quand l'essentiel dans l'Éducation n'était
pas en option – *Marie-José Conte*

14 Soutien aux enseignants en lutte contre
les réformes ! – *Aymeric Durox*

15 L'orthographe, c'est l'égalité ! – *Alain
Avello*

16 MONDIALISATION LINGUISTIQUE

Comment la protéger ?

18 Pour une langue de combat ! – *Aymeric
Durox*

20 Pour un enseignement exigeant des
langues ! – *Alain Avello*

22 Abolir la circulaire Guéant – *Collectif
Mer & Francophonie*

24 INSÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Comment y remédier ?

24 Quelques réflexions sur la protection des
établissements scolaires – *Michel Saint-
Léon*

28 Une expédition punitive dans un lycée
nantais : resanctuariser l'École ! – *Alain
Avello*

29 Savoirs disciplinaires et respect de
l'orthographe : le socle de la réussite en
ZEP ! – *Valérie Laupies*

30 ACTUALITÉ DES SECTIONS & CONFÉRENCES DU COLLECTIF RACINE

Sections lancées, en prévision, et
conférences du collectif à Nantes

Edito

L'élection présidentielle de 2017 sonnera aussi comme une délivrance pour l'Ecole et l'Université, puisqu'elle verra enfin s'achever le ministère Vallaud-Belkacem. Depuis le 26 août 2014, l'effondrement de notre système d'enseignement s'est en effet non seulement poursuivi, mais amplifié sous l'impulsion d'un ministre pétri d'idéologie, et dont l'inféodation sans réserve à la logique euromondialiste ferait virer à l'oxymore la désignation de « ministre de la République » dès lors qu'on prétendrait la lui appliquer.

D'où Najat Vallaud-Belkacem tient-elle, en particulier, cette détestation de la langue française pour prétendre à ce point en liquider l'enseignement ? A l'amputation sans précédent des horaires alloués au français que prévoit la catastrophique réforme du collège devant s'appliquer à la rentrée prochaine, répond la mise à mort programmée des langues anciennes, grâce auxquelles les jeunes Français, quel que soit leur milieu d'origine, trouvaient, il n'y a pas si longtemps, un modèle de rigueur grammaticale et un éclairage irremplaçable sur les racines de leur langue.

Ainsi cette 9ème livraison de notre « Lettre » est-elle largement consacrée à notre souveraineté linguistique, la langue française étant notre bien commun, ce bien précieux légué par la longue et glorieuse histoire de notre nation, dont l'unité s'est largement faite justement du même mouvement que notre langue s'est construite et unifiée. Mais elle est aussi, et surtout du point de vue de notre ambition pour l'avenir de la France, ce qui doit être sauvegardé à titre de nécessaire vecteur de notre rayonnement. Dans les pages qui suivent, nous revenons notamment sur la conférence commune donnée, à Nantes, par le Collectif Racine et le Collectif Mer et Francophonie : nos amis du COMEF qui réfléchissent et œuvrent en direction de ce rayonnement n'ont de cesse de nous apprendre combien la francophonie constitue une grande cause et un motif d'engagement pour l'avenir.

Mais la sauvegarde de la langue française, dont l'enseignement doit occuper une place centrale, se justifie d'autant plus qu'elle constitue aussi un vecteur d'assimilation. Aux temps déjà anciens de la conscription, alors que la langue naturelle demeurait pour beaucoup de jeunes Français le patois de leur région d'origine, ces derniers devaient à l'Ecole et à l'Armée, où la seule langue commune était le français, de parvenir à transcender ces particularismes. Ce rappel souligne la nécessité, à une époque où, souvent, dans les classes, la langue parlée communément par beaucoup d'élèves est celle de leurs pays d'origine, langues dont ils ont principalement l'usage en famille, à une époque où la société française est gravement menacée dans sa cohésion par un communautarisme croissant, d'enseigner plus que jamais le français en le tenant pour ce bien commun dont le legs est l'une des plus nobles missions qui échoit à l'Ecole.

Ceux en revanche qui, aux responsabilités de surcroît, dilapident l'enseignement du français, se rendent coupables de renoncer au principe et à l'ambition d'une République assimilatrice, et se font les premiers complices de ce qui fracture la cohésion nationale.

Alain Avello
Président du Collectif Racine





LANGUE

JUSQU'OU

Réforme de l'orthographe,

L'analyse des

Le grand secret ...

« Ce matin, j'étais très impatient d'arriver à l'école ! J'avais découvert un grand secret que je vais surtout garder pour moi sans rien dire aux copains. Comme ça, je serai le meilleur de la classe et mes parents arrêteront de répéter chaque fois que je devrais faire comme le petit Manuel qui a toujours les meilleures notes.

Alors, quand je suis arrivé dans la cour, j'ai fait semblant de rien et j'ai retrouvé mes copains qui parlaient déjà de Madame Najat, la nouvelle maîtresse qui vient d'arriver parce que l'ancienne on ne la voyait plus depuis un mois, après qu'elle ait tiré l'oreille d'Azzedine qui s'est plaint à ses parents. Après, ils sont venus voir le Directeur en lui disant qu'il avait eu très mal et que c'était pas des manières avec un enfant ! Ce jour-là, on a bien rigolé parce qu'Azzedine, en général, c'est lui qui se bat avec nous et comme c'est le plus fort c'est toujours lui qui donne les baffes.

J'ai demandé comment elle était Madame Najat, mais personne ne l'avait encore vu dans l'école. Comme d'habitude, Manuel qui sait tout mieux que tout le monde a dit qu'elle était jeune et que c'était sa première école.

On s'est tous regardés car, quand c'est comme ça, les nouvelles maîtresses essaient toujours de nous faire faire des tas de trucs modernes mais nos parents, après, ils disent que ça ne sert à rien et que l'on ferait mieux de faire plus de dictées et d'apprendre nos tables de multiplication si on veut pas être au chômage ! Moi, j'ai rien dit parce que j'avais mon secret encore tout chaud et je ne voulais pas qu'ils s'en rendent compte.

Quand on est rentré dans la classe, après la sonnerie, on a tous dévisagé Madame Najat qui était déjà arrivée et nous attendait avec un grand sourire mais on voyait quand même qu'elle n'était pas très rassurée. On s'est assis sans trop faire de bruit pour une fois, même si Vincent s'est pris les pieds dans sa chaise et l'a fait tomber. Après on a attendu sans rien dire. Puis la nouvelle maîtresse a pris une craie et s'est tournée vers le tableau en disant : "Pour commencer, on va voir où vous en êtes avec l'orthographe...".

J'ai baissé la tête pour qu'elle ne voie pas mon grand sourire car c'était justement là mon grand secret. Hier soir, pendant le dîner, avec mes parents on regarde toujours les informations. Et c'est là qu'on a entendu la ministre qui disait que maintenant on pouvait écrire l'orthographe comme on voulait et que les mots difficiles n'étaient plus difficiles puisqu'on avait le droit de choisir ceux qui nous arrangeaient. Donc, j'étais sûr de ne plus faire de fautes et d'avoir des super notes sur mon carnet.

FRANÇAISE BAFOUÉE :

IRA NAJAT VALLAUD-BELKACEM ?

réforme des rythmes scolaires, valeur du bac, savoirs fondamentaux ...

responsables du Collectif Racine

Tout le monde a pris son cahier et mâchouillé son stylo en commençant la dictée. La maîtresse lisait la feuille qu'elle avait apportée avec elle en répétant deux fois chaque fois les bouts de phrase. Comme d'habitude, je voyais David qui copiait sur Boubou qui vient du Sénégal et qui est meilleur que lui en dictée. Moi, je n'avais pas besoin compte tenu que j'avais le grand secret avec moi.

Là où ça s'est vraiment compliqué c'est à la correction. Madame Najat a dit à Azzedine qu'il ne fallait pas de p à *coup de la vie*, comme il l'avait écrit, mais un t. Il fallait écrire "le cout de la vie". Mais Manuel qui veut toujours avoir raison a dit qu'il manquait l'accent circonflexe. Et moi j'ai dit que pas du tout maintenant on pouvait écrire comme on voulait. Et Boubou qui est francophone comme il dit a défendu Manuel en disant qu'on ne savait même pas écrire le français. Azzedine s'est senti visé et a envoyé son stylo sur Boubou en lui disant qu'il n'était pas plus français que lui.

Tout le monde a commencé à crier sur l'accent circonflexe et à lancer ses stylos ou des boules de papier. La maîtresse s'est mise au milieu des tables en roulant des yeux et en criant qu'il fallait arrêter que l'accent c'était possible d'en mettre ou pas. Comme j'avais raison j'en ai profité pour donner un coup de pied à Manuel qui n'était plus le meilleur de la classe. A ce moment, Lucie a dit que oignon s'écrivait aussi sans le i comme "ognon" parce que sa mère lui avait dit dans la cuisine.

Du coup, même Madame Najat a dit à Lucie qu'elle se trompait, mais alors Lucie a commencé à pleurer et tous ses copains à crier que sa mère avait raison et que la nouvelle maîtresse n'y connaissait rien.

C'est à ce moment que la porte s'est ouverte et Monsieur Reinert est entré en criant lui aussi mais encore plus fort que Madame Najat en demandant ce qui se passait dans cette classe infernale. Il n'aurait pas dû demander car on a tous essayé de lui expliquer en même temps que maintenant l'on pouvait écrire comme on voulait mais que la maîtresse détestait la mère de Lucie. Et Manuel pleurait lui aussi en disant que je l'avais frappé à cause de son accent circonflexe ! Comme d'habitude Monsieur Reinert a fait une drôle de tête comme s'il avait aussi envie de pleurer ou de frapper quelqu'un. Il a regardé longtemps Madame Najat en disant : "C'est à vous de leur expliquer les nouvelles règles" et puis il a fait demi-tour en refermant la porte très doucement.

Le soir, j'ai expliqué à mes parents qu'il y avait maintenant une nouvelle dictée à l'école. Et que c'était vraiment chouette parce que tout le monde pouvait se bagarrer dans la classe et que personne n'était puni. » •



En hommage à Sempé

Bernard Imianitoff
Secrétaire départemental
Collectif Racine de Paris



Où est passée la refondation de l'École ?



par **Daniel Philippot**

Directeur d'école
Secrétaire départemental
Collectif Racine du Nord

« Le comité de suivi de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 vient de rendre son rapport. **Il est sévère.** »

Daniel Philippot est conseiller régional de Nord-Pas-de-Calais-Picardie et responsable de la section du Nord du Collectif Racine.

Le comité de suivi de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 vient de rendre son rapport. Il est sévère.

Présidé par Yves Durand, et composé de 4 députés et 4 sénateurs, le comité de suivi de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 a rendu son rapport annuel le 13 janvier.

Rappel des principales dispositions de la loi du 8 juillet 2013

Les grands principes sont l'éducabilité, l'inclusion scolaire, la diversité, la mixité sociale des établissements.

L'objectif de la loi est de « lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ». La loi d'orientation est également une loi de programmation : 54 000 postes supplémentaires à l'échelle du quinquennat. La priorité est donnée au premier degré, afin d'amplifier notamment le dispositif « plus de maîtres que de classes », et à la montée en charge de la réforme de l'éducation prioritaire. Par ailleurs, les postes doivent permettre l'amélioration du climat scolaire et de l'accompagnement du handicap.

Si tous les niveaux d'enseignement sont concernés, la loi d'orientation s'attache à redéfinir l'école maternelle et la scolarité obligatoire est adossée à un socle commun de connaissances, de compétences et « désormais » de culture. L'école primaire est une priorité et le principe du collège unique est réaffirmé. La réforme de la formation des enseignants est clairement identifiée comme le levier majeur de la refondation ?

Cette loi servie successivement par Vincent Peillon, Benoît Hamon et Najat Vallaud Belkacem s'est totalement diluée avec le temps au point que la plupart des enseignants n'en perçoivent pas les effets.

« Alors même que ses principes font consensus pour l'ensemble des acteurs, il semble que la mise en œuvre de la loi les ait détournés de la représentation qu'ils se faisaient de sa cohérence globale », souligne le rapport.

Pour le rapporteur, Le problème majeur est « l'insuffisance de l'appropriation de la cohérence de la loi par les enseignants, par l'affadissement et la parcellisation de son application. » De plus, le fait que la mise en œuvre des nouveaux programmes n'arrive que trois ans après la promulgation de la loi nuit à sa portée.

Le rapport dresse un bilan pessimiste sur la mise en œuvre de la priorité au premier degré.

« Occultée dans le débat public par la mise en place de la seule réforme des rythmes scolaires et en l'absence des nouveaux programmes de cycle (hormis celui du cycle 1 constitué par la maternelle), la réforme ne concerne aujourd'hui que peu d'enseignants sur le fond de leur métier et est mise en œuvre par les acteurs dans une relative méconnaissance de la cohérence d'ensemble de ses objectifs. Les enseignants ont eu le sentiment que la réforme se diluait au fil du temps et qu'elle se réduisait finalement dans le débat public, voire dans leur milieu d'exercice, à des questions polémiques en dehors du changement de fond. Parallèlement, il apparaît à de nombreux enseignants et membres des corps d'inspection que l'efficacité de la réforme est mise en difficulté dans la mesure où elle ne porte pas sur les structures et l'organisation administrative de l'éducation. »

Les moyens programmés et mis en œuvre sont « peu visibles pour les enseignants comme dans l'opinion ». Sur le terrain en effet, peu d'améliorations se font sentir.

Le rapport note « la sous-réalisation du schéma d'emplois sur le premier degré public, et sa sur-réalisation sur le second degré public, en décalage avec les priorités affichées dans la loi... » ●●●



Aux côtés de Marine Le Pen, d'Alain Avello et de Valérie Laupies, Daniel Philippot lançait le 17 octobre 2015 la section du Nord du Collectif Racine, à l'occasion de l'anniversaire des deux ans de l'association.

« Le dispositif (des maitres surnuméraires) ne concerne qu'un petit nombre d'enseignants ce qui amenuise la perception d'une priorité au primaire par les acteurs... Le taux de scolarisation des moins de 3 ans est en léger recul en 2014 ».

Quant à la liaison voulue par la loi entre l'école et le collège, le conseil école collège est « une coquille vide » estiment les rapporteurs.

La formation des enseignants est également jugée sévèrement. Sa mise en œuvre est encore au milieu du gué.

« La réforme de la formation des enseignants est unanimement reconnue comme le levier principal de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la réussite des élèves. Attendue par les enseignants, la mise en œuvre en est extrêmement difficile. »

Elle « peine à trouver son équilibre sur le plan structurel et sur le plan pédagogique ».

La place des parents est également un autre élément important de la loi. Or si « la loi définit la participation des parents comme contribuant à la construction de l'école », à ce jour, ils demeurent les « fantômes » de l'institution.

Le CSP et le CNESCO à redresser !

Enfin le rapport est également très critique envers les nouvelles instances créées par la loi d'orientation.

Le CSP (Conseil supérieur des programmes) « est une structure pour un travail de type délibératif, destinée à produire un rapport, mais elle paraît dans son format actuel inappropriée pour piloter l'ensemble de l'élaboration des programmes dans des délais aussi contraints », écrit le comité.

Il demande de « clarifier sa position et son mandat, par rapport aux instances participant au travail sur les programmes d'enseignement (DGESCO, IGEN) » et suggère de le remplacer par une agence.

Ce n'est pas mieux pour le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire), lui aussi attaqué depuis des mois. « Le comité a pu constater que parmi les instances nouvelles, le CNESCO faisait partie de celles qui n'avaient pas réellement trouvé leur place, leur mode de fonctionnement et le temps de leur action ». Le comité reproche au CNESCO de faire des recherches quand on lui demande d'évaluer le système éducatif. Le rapport estime qu'il traite « de sujets d'actualité et de thèmes de recherche le plus souvent en dehors de (sa) mission ». Le comité demande donc de « clarifier la mission du CNESCO ».

Tous les analystes jugent que le constat du rapport est sévère mais juste. Seule, Najat Vallaud-Belkacem ne cesse de se féliciter de la réussite de cette réforme... Dans un communiqué, le 5 janvier, la ministre se « réjouit » de la publication des quatre derniers textes réglementaires d'application de cette loi.

« Toutes les mesures prévues et qui contribuent à la réussite de tous les élèves, seront donc pleinement opérationnelles à la rentrée scolaire 2016 ».

Suffit-il que des textes soient publiés pour parler de réforme appliquée et réussie ? Comme tous ses prédécesseurs rue de Grenelle, Najat Vallaud-Belkacem fait de l'auto-satisfaction. Il est, hélas, à craindre pour elle que la « refondation » qu'elle annonce sur la bonne voie, ne soit en fait que sur une voie de garage avant de rejoindre les oubliettes de son ministère... ●

Quand l'essentiel dans l'Éducation n'était pas en option !

par **Marie-José Conte**

Professeur de Lettres
Secrétaire départementale
Collectif Racine de l'Allier

« Pour nos pédagogues idéologues, il est préférable d'abaisser le niveau de tout le monde plutôt que de vouloir l'**excellence** pour tout le monde. »

Nous avons tous en mémoire la déclinaison de « Rosa », la rose, chantée par ce chœur d'enfants à la voix cristalline qui accompagnait Jacques Brel dans son délicieux tango pour têtes blondes encore au collège, dont il était, à l'époque, « sacrilège de ne pas sortir malin » !

A l'heure actuelle, on en sortirait plutôt « crétin », car pour nos pédagogues idéologues, il est préférable d'abaisser le niveau de tout le monde plutôt que de vouloir l'excellence pour tout le monde. Les enfants s'ennuient à l'école, il faut la rendre distrayante (« *panem et circenses* » (Juvénal) : du pain et des jeux, les empereurs romains n'étaient pas fous, ils avaient compris comment manipuler le peuple pour mieux le dominer).

En 1956, j'entrais en 6ième avec 2 ans de retard, liés à une scolarité primaire en dents de scie pour cause de problèmes de santé; j'étais motivée, curieuse, indisciplinée, avec une petite moyenne de 12 en français et un certain potentiel littéraire qui ne demandait qu'à se révéler... En Histoire je découvrais l'Antiquité à travers la civilisation gréco-romaine, la mythologie qui me passionnait comme encore beaucoup d'enfants maintenant et je faisais comme tous les élèves de ma classe 4h de latin par semaine, obligatoires. Mes camarades venaient de milieux fort différents socialement, mais de familles unies. Mon père, ingénieur BTP, n'avait pas fait de latin et me faisait réciter mes déclinaisons, ce qui lui permettait de les apprendre avec moi et il aimait attirer mon attention sur l'origine des mots en français et en italien, langue d'origine de mes 2 grands mères, qu'il parlait parfaitement, ainsi que l'anglais.

A cette époque, quand on faisait 5 fautes en dictée (non préparée) on avait zéro ; je n'étais pas mauvaise, juste un peu étourdie, et parfois paresseuse pour apprendre les règles de grammaire. Le latin, en seulement une année, a bousculé tout cela et m'a recadrée.

Comment ? C'est une langue à déclinaisons, comme tant d'autres (allemande, russe, arabe et sûrement d'autres), donc la fonction d'un mot se repère à la terminaison. Parfois la place du mot change dans la phrase, mais sa terminaison, jamais !

Virgile commence l'*Énéide* ainsi:

arma virumque cano



Je chante les armes et le héros.... : les compléments d'objet en latin sont en tête de phrase, mais ne peuvent être confondus avec le sujet par leur terminaison et par la terminaison du verbe qui indique une première personne du singulier. Mais ici, il s'agit de poésie donc la structure est particulière.

En fait, l'ordre de la phrase en latin est proche de celui du français : le sujet, est en tête de phrase, ensuite viennent les compléments : compléments d'objets indirects, seconds, compléments du nom, ou encore compléments circonstanciels sous leurs diverses formes et le verbe est à la fin c'est la principale différence avec le français. Toutes ces structures foisonnent dans la langue classique et désarçonnent nos élèves non latinistes, peu habitués à une telle gymnastique grammaticale. Je me souviens des heures que je passais à « traduire » le *Cid* en 4ième, pauvre de moi, qui persistais envers et contre tout à proposer à mes 4ièmes de la ZUP de Vitrolles (13) ce texte classique de base que je traitais façon « western » ou « cape et d'épée » selon mon humeur du moment, ce qui me valut tout de même les compliments de mon inspecteur qui avait trouvé que « je ne lâchais rien » !

Avec ce petit bout de phrase de Virgile, et tant d'autres qui ont suivi (car j'ai continué le latin jusqu'en prépa lettres), j'ai appris à reconnaître la nature ou classe grammaticale d'un mot ex: verbe, nom, adjectif :

discipulo pulchrum librum do

Je donne un beau livre à l'élève... Je repère que l'adjectif est placé avant le nom auquel il se réfère... tiens, comme en anglais : a good beer - une bonne bière (Sauf qu'en anglais, il est toujours avant le nom...). *Be careful* ! Mais qu'il peut être placé après également, et que de toute façon, il est au même cas que le mot auquel il fait référence, comme en français.

J'ai appris à identifier une fonction dans la phrase, à jongler avec les racines et à me poser des questions sur l'orthographe de certains mots : pourquoi écrire charrette avec deux r et chariot avec un seul r, les deux venant de char - *carrus* en latin ? Le professeur n'avait pas forcément une explication rationnelle pour tout, alors elle proposait une astuce pour retenir l'orthographe: la charrette est plus rapide que le chariot, parce qu'elle a deux rr (les roues ?) ! On admettait sans se poser trop de questions : moi j'avais vu Ben Hur au grand Rex à Paris, et je me disais que les chars étaient plus rapides que les chariots et les charrettes réunis et pourtant il n'y avait qu'un r ! ●●●



La ZUP (Zone d'Urbanisation Prioritaire) de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), dans les années 1970.

Morale de l'histoire : en fin de 5^{ème}, j'avais monté ma moyenne de français de 4 points en particulier en orthographe et en grammaire... Et je comprenais mieux les textes - surtout classiques.

Nos élèves ont maintenant beaucoup de mal à y arriver ; on leur enseigne toutes ces données à l'école primaire et au collège et on le fait encore au lycée quand cela s'avère nécessaire... Et c'est souvent le cas, du moins j'ai été amenée à y revenir à plusieurs reprises au cours de la préparation du bac français pour les épreuves de commentaire et d'argumentation.

On demande à nos élèves d'apporter des preuves de ce qu'ils affirment. Par exemple, le personnage s'oppose à tel autre... Quels moyens grammaticaux, stylistiques emploie-t-il ? A cette question, ils se contentent de répondre : le personnage dit que... Et ils recopient la phrase du texte, quand déjà ils ont su repérer le bon passage ! Pourquoi ? A cela plusieurs réponses possibles :

*ils ne comprennent pas bien la question ;

*ils ne savent pas formuler la réponse parce qu'ils n'ont pas les connaissances grammaticales de base. Par exemple, ils ne repèrent pas une subordonnée d'opposition et le mode du verbe ;

*ils connaissent la réponse, mais ne jugent pas utile de détricoter une phrase, c'est évident (en particulier les sections S) !

Est-ce que les programmes permettent suffisamment aux maîtres d'insister sur ces éléments fondamentaux ? Les élèves sont-ils capables de concentration ? Nous sommes face à une génération de zappeurs, habitués davantage au clic ou à la touche de la console plutôt qu'au stylo...

La Réforme des collèges applicable dès la rentrée 2016 et rejetée par une immense majorité d'enseignants, de parents est particulièrement nocive, car elle affiche de bonnes intentions que les faits contredisent :

D'abord, elle ne remet pas en question le principe du collège unique, alors qu'il est responsable de l'échec scolaire, pour une grosse part du moins. Mais les pédagogues sont des idéologues et les parents d'élèves, des électeurs à ne pas contrarier !

L'étude des thèmes transversaux est un gadget : nos enfants

ne maîtrisent ni la langue de base ni le calcul ; c'est dans ces 2 matières-là qu'il faudrait renforcer les horaires en faisant des petits groupes de travail, et également en première langue.

L'allègement des programmes en Histoire est particulièrement « tendencieux » : en 5^{ème}, nos enfants vont étudier l'Islam en détail, le plan d'une mosquée, etc. Alors que le Moyen-Âge chrétien sera facultatif pour le professeur. L'Islam a toujours été au programme de 5^{ème}, même en 1957, mais il occupait un chapitre et c'était suffisant pour se faire une idée de cette religion. Notre civilisation occidentale est chrétienne, et la France fait partie de cette civilisation et ceci n'a rien à voir avec l'extrême droite (dixit les médias !) ou tout autre parti politique, ceci est un fait historique incontournable que notre ministre de l'Éducation Nationale se permet de contourner en rendant cette partie intégrante de notre histoire française optionnelle, sous prétexte qu'il y a 6 millions de musulmans en France... Et c'est cela qui est inadmissible, pas autre chose !

La suppression des langues mortes (oh ! Pardon des langues classiques !) ou chronique d'une mort annoncée : la diminution des horaires, l'étude commencée plus tardivement, l'enseignement centré sur la civilisation plutôt que sur la langue elle-même : tous les moyens sont bons pour déprogrammer ces matières, dites « élitistes »... Dans ma classe en 1956, la fille d'une infirmière côtoyait celle d'une gardienne d'immeuble d'origine espagnole, d'une employée de bureau, d'un militaire, etc. Et toutes ont réussi... Il faudrait peut-être se pencher sur la manière de les enseigner actuellement, de les rendre plus attractives ?

Synthèse:

Il ne s'agit pas pour notre ministre de lutter véritablement contre l'échec scolaire, mais de niveler par le bas, pour que l'échec soit moins visible ! Ceux qui en ont les moyens mettent leurs enfants dans le privé, déménagent pour les inscrire à Henri IV, ou leur font faire russe ou chinois première langue et le tour est joué ! Tout le monde le sait ! Quel est ce projet qui n'ose dire son nom ? Moins le peuple est instruit, plus il se laisse manipuler. Priver nos enfants des bases de l'instruction, détruire nos racines judéo-chrétiennes, saccager la géographie de notre pays (réforme territoriale) au nom de sacro saintes économies qui ne se feront jamais, cela s'appelle un génocide politique. J'appelle à la résistance active tous les partenaires de l'École, et toutes les âmes de bonne volonté ! ●

De la **richesse** de la langue française



par **Marie-Hélène
de Lacoste-Lareymondie**

Professeur de Lettres
Secrétaire départementale
Collectif Racine du Haut-Rhin

*« Parler à un Français de l'**excellence** de la langue française, c'est un peu
comme envoyer à un amant l'éloge de celle qu'il aime et qui l'aime. »*

Marie-Hélène de Lacoste-Lareymondie est conseillère régionale d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et responsable de la section du Haut-Rhin du Collectif Racine.

Parler à un français de l'excellence de la langue française, c'est un peu comme envoyer à un amant l'éloge de celle qu'il aime et qui l'aime.

Il y eut, dans l'Antiquité, deux langues harmonieuses : la grecque et la latine. Elles ont le droit d'aïnesse, la langue française en partage un peu la succession.

« Empire, couronne, diadème, victoires, toutes ces désinences heureuses laissent dans l'oreille un son qui subsiste encore, après le mot prononcé, comme un clavecin qui résonne quand les doigts ne frappent plus les touches » disait Voltaire. Dans notre langue, nulle disette :

Quand orgueil exprime toutes les nuances de l'âme: orgueil, superbe, hauteur, fierté, morgue, élévation, dédain, arrogance, insolence, faconde, gloriole, présomption, outrecuidance.

Quand vaillant déroule l'éventail de l'esprit chevaleresque: vaillant, preux, brave, courageux, intrépide, hardi, audacieux.

Quand savant expose la diversité de l'ingéniosité française : savant, docte, érudit, instruit, éclairé, habile, lettré.

Quand pour seul esclavage volontaire nous gardons l'hémistiche et la césure, quand nous dansons avec les chaînes des octosyllabes et des alexandrins, de l'ode et du sonnet.

La langue française n'a ni rudesse ni prosodie, ni sécheresse ni obscurité. Elle atteindrait presque les cinquantes nuances de la passion. Elle équilibre harmonieusement le verbe et le nom, et assure une finesse d'expression grâce à leur étroite relation. Le verbe français prévoit, ordonne, désigne, précise, commande, mais en même temps, doute, suppose, conditionne.

La langue française est aussi la langue de la pensée; elle donne l'avantage à l'activité intellectuelle sur les impressions et les sentiments, laissant à penser parfois que seuls russes et allemands possèdent cette âme romantique. Elle préfère l'abstraction au mouvement des faits; son pouvoir est clarifiant et unificateur. Elle chante l'autorité, l'ordonnance, autrefois l'édit.

Léopold Sedar Senghor a qualifié la langue française de « langue des dieux ». Il s'exprimait ainsi : « le français, ce sont les grandes orgues qui se prêtent à tous les timbres, à tous les effets, des douceurs les plus suaves aux fulgurances de l'orage. Il est tour à tour ou en même temps flûte, hautbois, trompette, tam-tam et même canon. »

Nous sommes unis, en France et ailleurs, par l'immense communauté des gens qui ont le français en partage. Ce qui fit dire à un académicien que, «s'il se lève dans l'avenir un génie universel de la langue française, il est possible qu'il ne soit pas français ». Car cet héritage est bien un héritage universel. Quel délice que de visiter la grande et belle province de Québec, où tant d'expressions françaises subsistent, survivent dans un sursaut de fierté de ce peuple, autrefois français. Quelle fierté d'entendre nos amis libanais garder avec précision cet héritage des croisés !

Il est une autre science, bien française, de cette langue, c'est la parémiologie: cet art des proverbes dont le cortège animal, pour ne citer que celui-ci, est immense ; vous passez du coq à l'âne, finissez par noyer le poisson en étant muet comme une carpe. Vous faites le pied de grue, on vous pose un lapin, vous riez comme une baleine en versant des larmes de crocodile ! On touche là aux secrets, aux mystères de cette langue qui fit et vit naître tant d'écrivains. Quelle musique dans ce simple vers de Racine : « je vois, je sais, je crois, je suis désabusée », et quelle compression de tant de sentiments et d'idées en seulement quelques mots ! Si la langue vit avec son peuple, les grands hommes la perfectionnent avec les livres, et la première de toutes les langues est celle qui compte le plus d'excellents ouvrages. ●

La priorité à l'École primaire : des paroles aux actes...

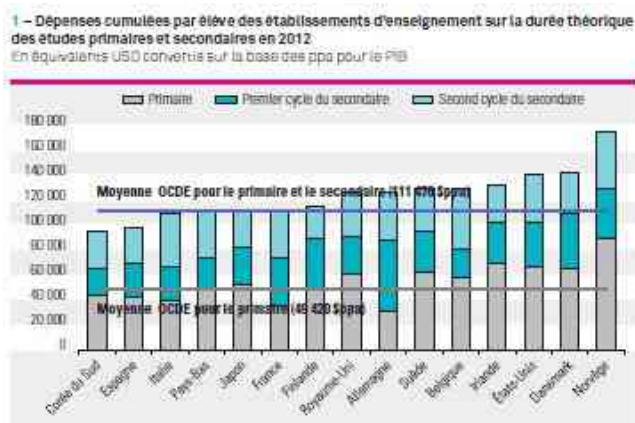


par **Daniel Philippot**

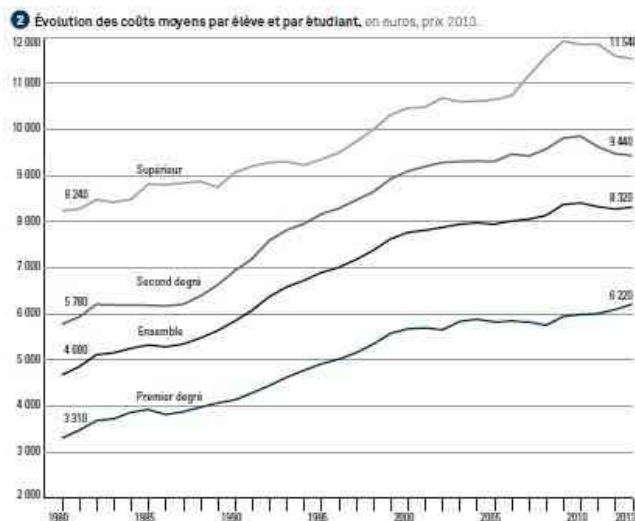
« Les enseignants français de l'École primaire sont parmi **les moins bien payés** des pays de l'OCDE, les classes y sont **les plus chargées** et les journées de travail parmi **les plus longues**. »

Parmi les nouveautés affichées par la Refondation de l'école, figure « la priorité à l'école primaire pour donner à chacun les moyens de mieux apprendre ». Entre les objectifs annoncés et la réalité sur le terrain, l'écart est considérable.

Il suffit, pour s'en convaincre de se rapporter aux études publiées qui comparent les dépenses des pays de l'OCDE.



Globalement, il apparaît que les dépenses d'éducation de la France se situent exactement dans la moyenne de l'OCDE. Un examen plus fin de ces données nous apprend que la France est, avec l'Allemagne, le pays qui dépense le moins pour le premier degré. L'on constate également que la part consacrée à l'éducation par la France augmente parallèlement à la hiérarchie scolaire.



Ainsi, un élève de primaire coûte 6220 €, un élève de collège 8240 €, un élève de lycée 10800 € et un étudiant 11540 € et même environ 15000 € en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

Au lycée, le coût d'un élève est presque le double de celui d'un élève de primaire. Les raisons en sont bien connues :

- un nombre d'enseignements sans commune mesure avec la plupart des pays qui conservent 5 ou 6 disciplines ;
- un volume d'heures beaucoup plus important ;
- un volant d'options considérable.

Les salaires de professeurs de écoles ne représentent que 49,4% des dépenses. Dans le second degré, cette part des dépenses représente 55,3%. « La rémunération est plus élevée et le taux d'encadrement supérieur (nombre d'enseignants pour cent élèves) » note la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance).

Si l'État est le principal contributeur des dépenses d'éducation, il est à noter que sa part diminue depuis 2006, passant de 60,9% à 56,5% en 2013.

Les difficultés de l'école primaire sont, elles aussi, bien connues. Les enseignants y sont parmi les moins bien payés des pays de l'OCDE, les classes y sont les plus chargées et les journées de travail parmi les plus longues.

C'est aussi en France que les résultats sont parmi les moins satisfaisants. Beaucoup d'experts et d'observateurs établissent un lien évident entre toutes ces données.

Il faudra bien, un jour ou l'autre, s'attacher à regarder en face cette vérité criante... ●



Quels bacheliers peuvent réussir à l'Université ?



par **Arnaud de Rigné**

Étudiant en droit

Responsable de la Cocarde étudiante à Nantes

Directeur de l'administration – Présidence du Collectif Racine

« Redresser l'École, et lui permettre d'assurer de nouveaux ses **missions essentielles** sont au cœur de l'engagement du Collectif Racine. »



Un des amphithéâtres de la faculté de droit de Nantes.

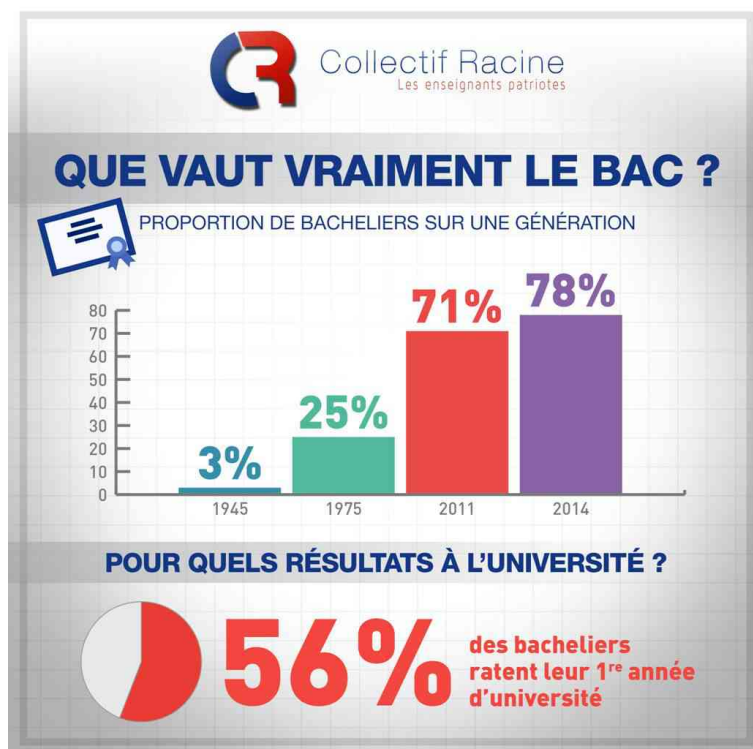
Chaque année, de nouveaux bacheliers intègrent le système de l'enseignement supérieur, et beaucoup ne savent pas à quoi s'attendre. Il faut dire qu'on ne les prépare pas tellement : à part les informations préalables à l'inscription sur « APB » (Admission Post-Bac), les élèves de Terminale ne bénéficient souvent d'aucune aide véritable pour déterminer leur choix d'études futures.

Conséquence : beaucoup d'élèves entrent en première année sans réelle motivation, ce qui les condamne souvent à échouer. En comptant les étudiants qui redoublent leur L1, ceux qui se réorientent à l'issue de celle-ci, et ceux qui arrêtent purement et simplement leurs études, ils sont 56%, soit plus de la moitié, ne pas réussir leur première année.

C'est ici que s'opère la vraie sélection. Alors que chaque année, le ministre de l'Éducation nationale vante des taux exorbitants de réussite au Bac, grande est souvent la déconvenue dans l'enseignement supérieur, où s'opère une sélection bien plus retorse et brutale que celle que permettrait un examen d'entrée à l'Université justement sélectif, et ceci d'autant plus que les savoirs à acquérir, souvent nouveaux au regard des années d'enseignement secondaire, nécessitent des méthodes de travail et d'apprentissage que l'École ne transmet plus.

En révisant à la baisse son niveau d'exigences, quant aux savoirs fondamentaux en particulier, ainsi que relativement aux méthodes d'apprentissage (recherche documentaire, réflexion vraiment autonome, etc.), l'École s'est tout simplement détournée de sa mission essentielle : permettre à tous d'acquérir les savoirs et pratiques nécessaires à la poursuite d'études supérieures.

Redresser l'École en lui permettant d'assurer à nouveau ses missions essentielles, voilà le sens même de l'engagement du Collectif Racine. Sous l'impulsion de réformes visant à redonner toute sa place à l'enseignement des savoirs fondamentaux qui sont naturellement aussi les savoirs essentiels à la poursuite d'études, ainsi qu'à l'apprentissage de méthodes de travail nécessaires à la réussite dans le Supérieur, l'École donnera enfin des chances égales à tous les étudiants qui par l'accomplissement de leurs compétences contribueront au redressement national voulu par Marine Le Pen. •



La maîtresse ne portera plus de chapeau !

par **Marie-José Conte**

« *La réforme de l'orthographe a dormi dans les placards de l'Élysée pendant 25 ans parce que **personne** n'a osé la mettre en application avant, tant l'opposition de la part d'une majorité d'enseignants était **tenace**.* »

La réforme de l'orthographe a été commanditée sous Lionel Jospin par le Conseil supérieur de la langue française, approuvée par l'Académie française, à la suite d'un sondage auprès d'un groupe d'instituteurs en 1990, confrontés aux difficultés des élèves ayant de plus en plus de mal à maîtriser l'orthographe. Telle était la réalité des années 1990, et en 2016, elle s'est encore dégradée... Alors que les consignes et l'évaluation en orthographe se sont « assouplies » : dictées préparées, grammaire et vocabulaire étudiés à l'avance, textes raccourcis, barème divisé par 2 ou par 3 !... Quel chambardement, pour ceux qui ont connu le barème sans appel du 5 fautes = 0 ! Petit souvenir personnel : mes derniers 6ièmes en 2003 faisaient entre 20 et 30 fautes sur un texte préparé de 10 lignes sur feuille de classeur grand format... Au Baccalauréat, une copie qui ne maîtrise pas l'orthographe perd 1 ou 2 points sur la note globale... Elle n'est pas davantage sanctionnée, même si la lecture est rendue presque impossible, car il y a une note plancher : en 2003, c'était 06/20 !

Sur le plan technique, il s'agit plutôt de réajustements concernant certaines particularités, voire incohérences de notre langue, sur un peu plus de 2000 mots : déplacement des trémas, chasse aux accents circonflexes, traits d'union, et autres transformations d'accents aigus en accents graves. Les accords sont peu touchés : le participe passé du verbe « laisser », suivra désormais l'orthographe de « faire » devant un infinitif et deviendra invariable... Et celui du verbe « absoudre », qui prend un s au masculin et un t au féminin, prendra un t au masculin aussi ! Bref, notre grammaire se met, elle aussi, à pratiquer la parité ! Certaines graphies sont simplifiées : je peux écrire ognon sans i car en latin dialectal le i initial n'existait pas, par contre le ph de nénuphar existait en latin médiéval, mais ce mot est d'origine arabo-persane (« nînûfar ») alors, évidemment, ça change tout à notre époque ! Allons-nous écrire aussi : pharmacie, facochère, faraon, ...?

Je ne vais pas dresser un inventaire de tous ces changements, mais m'interroger sur leur signification et sur le moment choisi de leur application. En tant que professeur certifié de lettres, j'ai été moi-même confrontée en collège et en lycée aux difficultés de l'orthographe que rencontraient nos élèves...

Pourquoi n'ai-je pas connu ce genre de problèmes quand j'étais moi-même élève en collège en 1956 ? L'approfondissement des fondamentaux était une priorité (horaire important) : la dictée n'était pas préparée, mais la correction se faisait sur la copie, puis le mot et la règle étaient écrits (copiés plusieurs fois) sur un répertoire, enrichis de plusieurs exemples similaires ; le tout vérifié par le professeur qui passait dans les rangs.

Même méthode pour la rédaction hebdomadaire, et les productions écrites en histoire, géographie, etc. L'apprentissage du latin sur une base de 3 ou 4 heures par semaine en même temps que la première langue était d'un grand secours pour la maîtrise de la grammaire et de l'orthographe. La lecture d'un livre par semaine, voire plus, faisait le reste.

La vie moderne favorise la dispersion, le manque de concentration ; les programmes scolaires sont des menus à la carte qu'il faudrait recentrer sur ce qui est utile et non distraire nos élèves avec de la poudre de Perlimpinpin pour éviter d'affronter le vrai problème, encore bien plus dramatique qu'en 1990 : la baisse de niveau... Si tous nos élèves avaient un bon niveau ou un niveau acceptable, ils se sentiraient bien à l'école ! Mais notre ministre chante une autre chanson : si tous nos élèves s'amusaient bien à l'école, ils s'y sentiraient bien ! La nuance est de taille !

Cette « réformette » a dormi dans les placards pendant 25 ans parce que personne n'a osé la mettre en application avant, tant l'opposition de la part d'une majorité d'enseignants était résolue. Il faut croire que le gouvernement de l'époque était plus soucieux de démocratie que celui de maintenant, bien que la couleur politique soit la même.

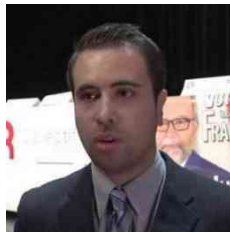
Elle va entrer en vigueur à la rentrée 2016 en même temps que la réforme des collèges dont les enseignants ne veulent pas non plus ! Les manuels scolaires feront état de la double graphie et les professeurs enseigneront cette double graphie à leurs élèves, ce qui va leur compliquer un peu plus la tâche, et leur faire perdre des heures « utiles » qu'on ne cesse de leur grignoter par ailleurs ! Mais ce qui compte c'est que dans la nouvelle évaluation, les élèves ne seront plus sanctionnés s'ils se trompent sur l'ancienne orthographe : que ne ferait-on pas pour camoufler le désastre ! Bref, on ne soigne pas le malade, on l'ampute !

Mais cette amputation obéit à une logique qui n'échappe à personne : toucher à la langue, c'est toucher à nos racines, donc à notre identité et là, notre ministre connaît son affaire !

Je veux bien parier que nombreux seront les enseignants qui ne changeront pas grand chose dans leur travail de terrain... La résistance passive a du bon : j'ai passé 37 ans et demi de ma vie professionnelle à en faire et à en varier les plaisirs !

Non, le nénuphar ne passera pas par moi ! ●

Soutien aux enseignants **en lutte** contre les réformes !



par **Aymeric Durox**

Professeur d'Histoire-géographie

Secrétaire départemental de Seine-et-Marne et coordonnateur IDF

*« Derrière ces réformes, ce sont bien les volontés de l'Union Européenne et de l'OCDE, servilement retranscrites par les ministres de la République française, qui ne sont plus que des **pions** au service d'une idéologie **ultra-libérale**. »*

Le Collectif Racine de Seine-et-Marne était présent ce matin à Fontainebleau dans le cadre d'une manifestation intersyndicale pour afficher son soutien à la lutte des enseignants contre les réformes scandaleuses des rythmes scolaires et du collège.

A l'école, la réforme inutile des rythmes scolaires dégrade fortement les conditions de travail des professeurs, nuit aux élèves et incite les parents à mettre leurs enfants dans des écoles privées exemptées de ladite réforme.

Au collège, tout a été dit sur cette réforme inique : baisse du volume horaire dans les cours fondamentaux (français et mathématiques), alors que le niveau général des collégiens sombre d'après toutes les enquêtes et qu'il leur faudrait au contraire plus d'heures, promotion des EPI, véritables usines à gaz chronophages et inefficaces, disparition des classes européennes sauf dans les quartiers privilégiés (Paris et quelques collèges prestigieux), suppression progressive du latin et du grec... Une pseudo réforme défendue par des pseudos pédagogues qui finiront par avoir la peau de l'école de la République. Car dans les deux cas, c'est bien elle qui est attaquée, son rôle d'émancipation et de promotion remis en question, sa vocation de formation de citoyens éclairés fortement mise à mal. C'est par amour de cette école de la République que nous luttons.

Le but inavoué de tous ces bouleversements ? Faire des économies, encore et toujours : plus de deux milliards sur dix ans avec la fin du redoublement, la suppression des sections bilingues et européennes, du latin-grec, de l'option découverte professionnelle au collège, la diminution des heures de cours... Tout est bon pour faire des économies de bouts de chandelle, exigées par les politiques d'austérité imposées par Bruxelles, quitte à sacrifier l'avenir de nos enfants.

Car ne nous y trompons pas, derrière ceci, c'est bien la volonté de l'Union Européenne et de l'OCDE, servilement retranscrite par les ministres de la République française, qui ne sont plus que des pions au service d'une idéologie ultra-libérale.

Le Front national est le seul parti à vouloir renégocier notre appartenance à cette UE mortifère. L'on ne peut continuer à se dire favorable à Bruxelles et lutter farouchement contre ces politiques austères. L'un ne va pas sans l'autre. Comme l'écrivait l'un des plus illustres Seine-et-marnais de l'histoire, Bossuet, l'aigle de Meaux :

« Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes ». •



Aux côtés de Wallerand de Saint-Just, d'Alain Avello et des responsables locaux du FN 77, Aymeric Durox lançait le 28 octobre 2015 la section de Seine-et-Marne du Collectif Racine, à l'occasion de la campagne des régionales en Île-de-France.

L'Orthographe, c'est l'égalité !



par **Alain Avello**
Professeur de philosophie
Président du Collectif Racine

« A chaque fois qu'on révisé à la **baisse** le niveau d'exigence, ce sont ceux des enfants qui ont le plus à attendre de l'Ecole, qui inévitablement en pâtissent le plus, et c'est l'égalité qu'on **sacrifie** un peu plus. »

Réformer l'orthographe en la simplifiant, sous prétexte de « démocratiser » l'accès à la langue, voilà l'expression, sous sa forme la plus pure, de l'égalitarisme que nous avons à bon droit et si fréquemment fustigé, tant il est la négation même de l'égalité républicaine. Voilà qui est emblématique du contresens majeur ayant conduit l'Ecole à accentuer les inégalités, alors qu'elle devrait les combler ou, à défaut, les atténuer.

C'est pourtant une telle réforme orthographique, approuvée par l'Académie française en 1990 et restée jusque-là lettre morte, que le ministère de l'Education vient d'exhumer et se prépare à appliquer dès la rentrée prochaine. Les auteurs de manuels scolaires sont d'ores et déjà à la tâche, et leurs prochaines publications arboreront le label « nouvelle orthographe » pour mieux sonner le glas, avec le concours des enseignants, de bien des circonflexes, et de pas moins de 2 400 mots d'usage courant.

Faudra-t-il qu'après 40 ans de méthodes plus ou moins globales, l'abandon total ou partiel de l'enseignement de la grammaire, le recul de celui de nos grandes œuvres littéraires, on exile un peu plus les jeunes Français hors de leur propre langue ? Et qu'on fasse du bon usage de cette langue française qui est pourtant notre bien commun le privilège sans partage d'une élite culturelle et sociale ? Car, à chaque fois qu'on révisé à la baisse le niveau d'exigence, ce sont ceux des enfants qui ont le plus à attendre de l'Ecole, qui inévitablement en pâtissent le plus, et c'est l'égalité qu'on sacrifie un peu plus. •

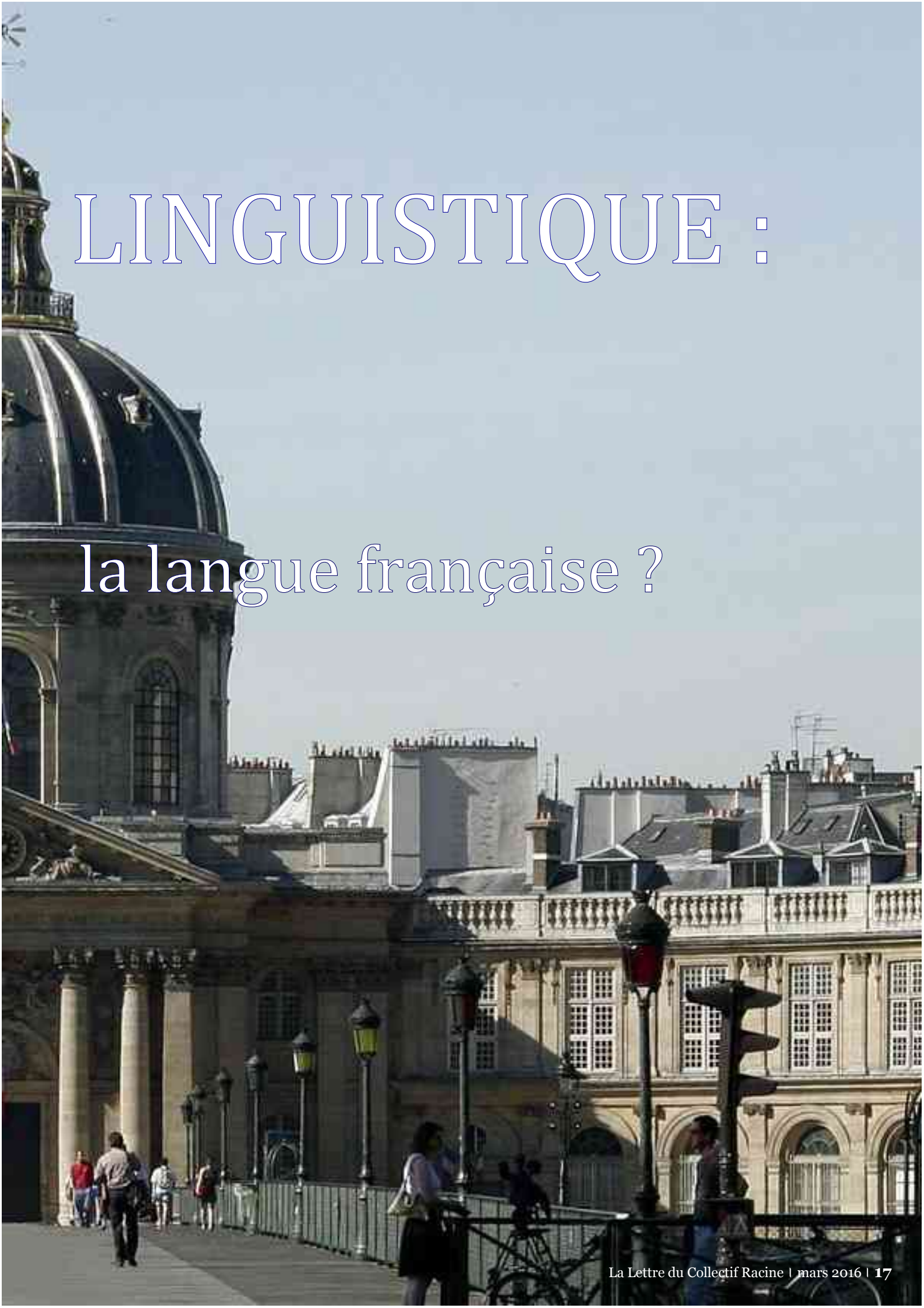


Alain Avello est conseiller régional des Pays de la Loire depuis le 18 décembre 2015, et siège dans la commission en charge de l'éducation, des lycées, de l'orientation, de la lutte contre le décrochage scolaire et du civisme.

MONDIALISATION

A photograph of a city street, likely in Paris, featuring a large domed building (possibly the Pantheon) in the background. The foreground shows a walkway with a metal railing and several people walking. The sky is clear and blue.

Comment protéger



LINGUISTIQUE :

la langue française ?

Pour une langue de **combat** !



par **Aymeric Durox**

*« Tous les linguistes s'accordent à dire en effet que la langue anglaise est composée d'environ **63%** de mots d'origine française »*

Pour illustrer la progressive perte d'influence du français, il suffit d'ouvrir les journaux et de rester attentif à l'actualité. Chaque semaine qui passe amène son lot de petits renoncements, de petites lâchetés et autres compromissions qui mis bout à bout participent au lent recul du français dans le monde et jusque dans notre propre pays. C'est, par exemple, en décembre 2015, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, qui annonce triomphant le lancement d'un nouveau diplôme entièrement dispensé en anglais, un « graduate degree », au sein de l'une de nos écoles les plus prestigieuses, Polytechnique. Le mois suivant, c'est au tour de notre ministre de l'économie, Emmanuel Macron, pourtant nourri aux belles lettres, qui trouve le moyen de s'exprimer intégralement en anglais à l'IEP de Paris, au cœur de notre capitale, minable soumission justement dénoncée par nos camarades du FN Sciences-po. En février, enfin, c'est la représentation permanente de la France à l'ONU qui montre fièrement sur twitter la photo de la Charte des valeurs auxquelles notre pays adhère... en anglais !

« En 1964, 25 discours furent prononcés en français à la tribune de l'ONU contre 35 en anglais. »

Cette dernière anecdote souligne d'ailleurs bien combien le français, pourtant seule langue de travail de l'ONU avec l'anglais, et possédant le même statut officiel que ce dernier, est en net recul dans cette institution: il n'est aujourd'hui exigé que dans 7% des postes, contre 87% pour l'anglais. Songeons qu'en 1964, 25 discours furent prononcés en français à la tribune de l'ONU contre 35 en anglais. Aujourd'hui plus de 92% des documents produits le sont dans cette dernière langue. Il en va malheureusement de même au sein de l'Union Européenne, bientôt renommé Union Jack (même en cas de départ de l'Angleterre) : ainsi à la Commission européenne, en 1995, le français représentait 38 % des textes de première rédaction, contre seulement 12% en 2008 et un misérable 7% en 2012.

L'allemand quant à lui ne tourne qu'autour de 2 %. L'anglais est aujourd'hui à 90 % la langue de première rédaction.

Le grand remplacement se produisit véritablement en 1995 lors de l'entrée de l'Autriche, la Finlande, et la Suède, même si l'on peut historiquement le faire débiter en 1973, année de l'adhésion de l'Irlande et surtout du Royaume-Uni, enfin accepté par Pompidou et jusqu'alors dûment rejeté par le Général de Gaulle qui voyait en lui le cheval de Troie des États-Unis d'Amérique.

« L'UE étant passée de 11 à 23 langues, il apparut à beaucoup que cette Tour de Babel n'était plus gouvernable que par une seule langue, qui par facilité devait nécessairement être l'anglais. »

Le coup de grâce fut donné en 2004 avec l'entrée des États de l'Europe centrale, dont le tropisme outre-atlantique fut justement critiqué en son temps par Jacques Chirac. L'UE étant passée de 11 à 23 langues, il apparut à beaucoup que cette Tour de Babel n'était plus gouvernable que par une seule langue, qui par facilité devait nécessairement être l'anglais. Depuis lors, les entrées successives de la Bulgarie et de la Roumanie (2007) puis de la Croatie (2013), n'ont pas changé la donne, bien au contraire, et celles prévues (Turquie, Macédoine, Serbie, Monténégro, Albanie), ne feront que renforcer cette hégémonie. Celle-ci se retrouve jusque dans l'Eurocorps, qui ne comprend pourtant aucun anglophone de naissance mais dont la langue exclusive est tout de même l'anglais. En outre, elle favorise l'emploi et l'accès aux plus hautes fonctions des anglophones qui monopolisent de fait les postes stratégiques autrefois dévolus aux français. Cette langue unique de travail engendre une pensée elle-même unique qui n'est pas pour rien dans le tournant ultralibéral pris par l'UE durant la dernière décennie. C'est tout l'intérêt de la France de renforcer sa position et d'exiger sans jamais faillir la parité dans tous les divers comités et lieux de travail. Comme le rappelait l'ancien secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf, "l'avenir du français se joue à Bruxelles". Pourtant, Manuel Barroso fit en 2009 ce terrible aveu "Quand je m'adresse à eux en français, ils me répondent en anglais"... ●●●



Bush se confie à Blair en 2002 : « The problem with the french is that they don't have a word for entrepreneur »...

Ce réflexe insensé est d'abord le fait d'une domination mentale due à une « douce colonisation » de notre pays et du monde par l'anglo-américain selon le mot de Régis Debray, sorte de latin moderne annihilant progressivement toute altérité dans un vaste ensemble globalisé, ultralibéral et uniformisé. Il est aussi la conséquence de la trahison des élites française qui après la Seconde guerre mondiale ont pensé que la France était devenue trop petite pour exister seule dans le monde, et qu'il fallait l'agglomérer à des organisations plus grandes, l'Europe pour les uns, les États-Unis pour les autres, la première n'étant de toute façon que la créature des seconds. Au lieu de promouvoir notre langue, notre identité, ils ont fait le pari du grand large dans une France occupée, préférant à l'instar de Giono être un anglo-saxon vivant qu'un français mort.

La démographie leur donne pourtant largement tort, puisque jamais notre langue ne s'est aussi bien portée avec près de 280 millions de locuteurs, dopée notamment par la croissance de l'Afrique Subsaharienne. Elle serait la seconde langue la plus apprise dans le monde selon l'OIF, la seule présente sur les 5 continents avec l'anglais et la 5ème langue la plus parlée après le mandarin, l'anglais, l'espagnol puis l'arabe ou l'hindi, selon les sources. Par ailleurs, en combinant des chiffres de blogs, de réseaux sociaux ou de sites commerciaux, les experts affirment que le français est le quatrième vocable d'Internet et la troisième langue du commerce international. En 2050, le français sera parlé par environ 715 millions de personnes, soit près de 8% de la planète qui comptera alors près de 9 milliards d'habitants. Nos dirigeants devraient se glorifier de tels chiffres, mais force est de constater que ce sont les élites francophones étrangères qui défendent le mieux le français, inventent de nouveaux mots, luttent pied à pied dans les instances internationales pour son respect, n'hésitant pas à protester ou à quitter la salle quand ce n'est pas le cas, pendant que nos propres représentants répondent dans la langue de Shakespeare...

Il est par ailleurs paradoxal de constater cette intrusion pernicieuse de l'anglais dans notre langue lorsqu'on sait d'où vient le premier et la dette énorme qu'il doit au français : tous les linguistes s'accordent à dire en effet que la langue anglaise est composée d'environ 63% de mots d'origine française, sans compter l'héritage grammatical, fruits d'une longue domination culturelle sur Albion. Pourtant, pas un seul manuel anglo-saxon n'en fait état, et

trop peu de Français le savent. Cette très grande proportion est due à l'invasion de l'Angleterre par le Normand Guillaume le Conquérant en 1066 puis à l'accession au trône des Angevins Plantagenêt, ces deux événements ayant eu une influence considérable sur toute la société anglaise et par conséquent sur la langue du pays. La cour et les élites s'expriment en français, et la devise de la monarchie anglaise en est la preuve éclatante « *Dieu et mon droit* » ainsi que celle de leur plus prestigieux ordre de chevalerie, celui de la Jarretière « *Honni soit qui mal y pense* ». Le fameux Richard Cœur de Lion, n'a par exemple passé que 6 mois de sa vie en Angleterre et ne parlait pas un mot d'anglais ! Ainsi les mots anglais directement hérités du français et encore employés tels quels sont légions, *administration, air, cabaret, courage, emotion, garage, hotel, information, occasion, ocean, testament, tolerance, poem, change, invitation, voyage, sort, music, perception*, mais se retrouvent aussi dans ces sigles américains si familiers : CIA (*Central Intelligence Agency*) ou FBI (*Federal Bureau of Investigation*). D'autres ont connu une légère altération mais sont tout à fait reconnaissables : arrivée devenant *arrival*, papier, *paper*, tigre, *tiger*, couronne mal prononcée finissant en *crown*. Cependant, l'hégémonie anglo-saxonne est telle qu'elle parvient à faire effacer cette mémoire, donnant lieu à des situations ubuesques vues ici ou là "*How do you say flegmatic in french? Do you have a word in french to say euphemism, retire, pension, depart, torrid... ?*". La palme de l'ignorant condescendant revenant sans nul doute à G.W Bush confiant à Tony Blair en juillet 2002 : « *The problem with the french is that they don't have a word for entrepreneur* »...

Face à tous ces cuistres, laissons le mot de la fin au poète Francis Ponge, qui écrivait en 1965 dans *Pour un Malherbe* : « Nous n'abdiquons rien. Nous n'avons sans doute qu'une raison d'être au monde, c'est le maintien des valeurs dont nous avons reçu l'héritage, à une époque où le progrès extraordinaire des sciences et de l'outillage, dont dispose l'homme, s'accompagne d'une régression non moins extraordinaire des valeurs esthétiques et morales ; où une grossièreté sans nom submerge la conscience publique ; où d'ailleurs nous assistons (au sens fort) à la défaite de notre pays. Le maintien est donc l'un des devoirs qui s'impose à nous ; l'autre étant la création de valeurs nouvelles ». •

Pour un enseignement exigeant des langues !



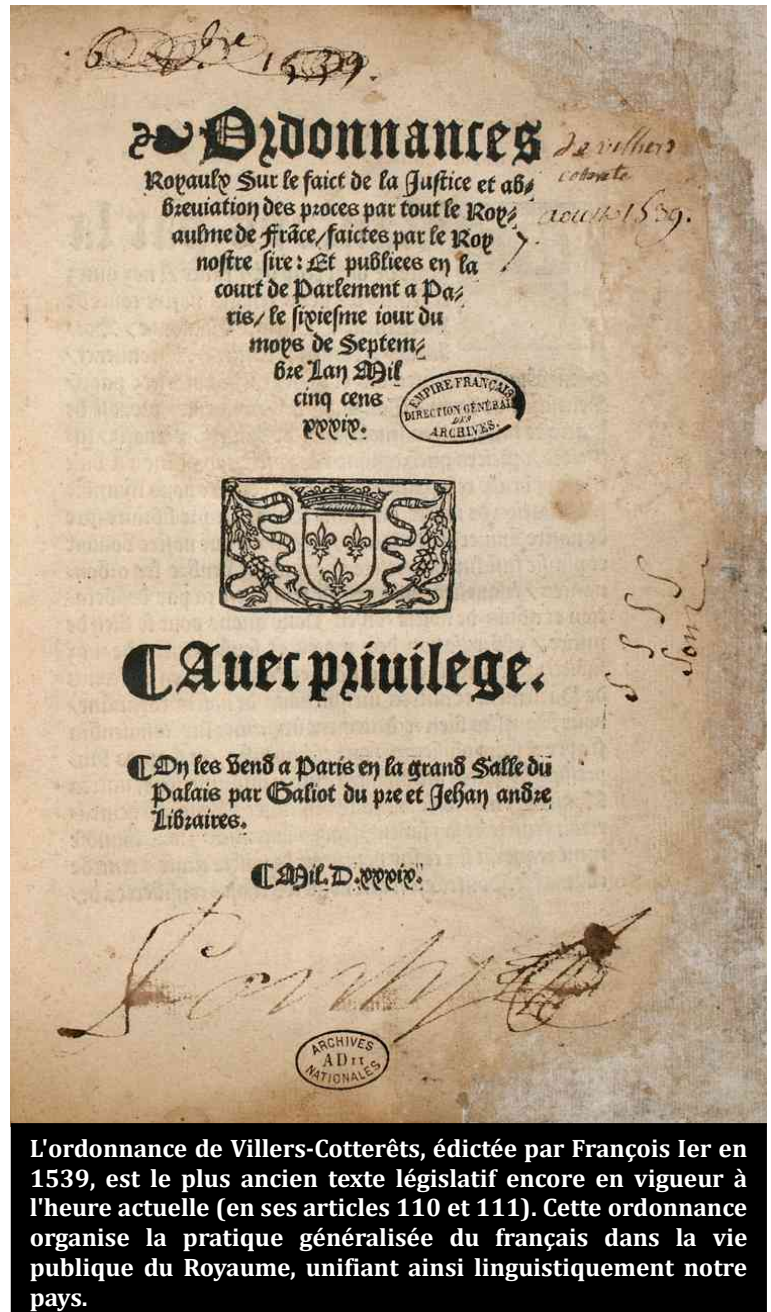
par **Alain Avello**
Président du Collectif Racine

« Revenir à un enseignement du français qui permette à tous les Français de parvenir à sa **maîtrise effective**, c'est le premier impératif auquel devra répondre une Ecole **restaurée** dans ses missions. »

Le *globish* ou « anglais de communication internationale » est à la fois l'un des symptômes et l'un des vecteurs de la mondialisation : cette langue qui, à la vérité, n'en est plus une, accompagne les flux planétarisés des marchandises, des personnes et des capitaux. Plus précisément, elle nourrit le mondialisme, idéologie participant à la relégation de la forme Etat et à la dissolution des identités nationales, et prescrivant pour seul destin à l'individu humain celui de rompre avec l'ensemble de ses appartenances collectives – en premier lieu, la nation –, pour ne plus exister que comme pur apatride. Idéalement donc, l'usage par cet individu déraciné autant qu'atomisé de sa langue naturelle, ultime « patrie », doit alors devenir subalterne par rapport à celui de l'anglais de communication internationale.

Mais en quoi réside l'efficacité de cette « langue » ? Le *globish*, forme donc de l'idéologie mondialiste, et, à ce titre, vecteur de la mondialisation n'est pas seulement une autre langue qui redoublerait l'usage des langues naturelles, il procède à leur insidieux appauvrissement et tend à les supplanter en les minant « de l'intérieur », la langue anglaise elle-même étant la première exposée à cette entreprise de subversion, d'où son « usure » extrêmement rapide, en quelques décennies à peine. Il importe à ce propos de distinguer les emprunts que les langues se font les unes aux autres – et le français a autant emprunté à l'anglais que réciproquement –, ce qui appartient à la vie même des langues, du phénomène autrement plus inquiétant que nous considérons ici.

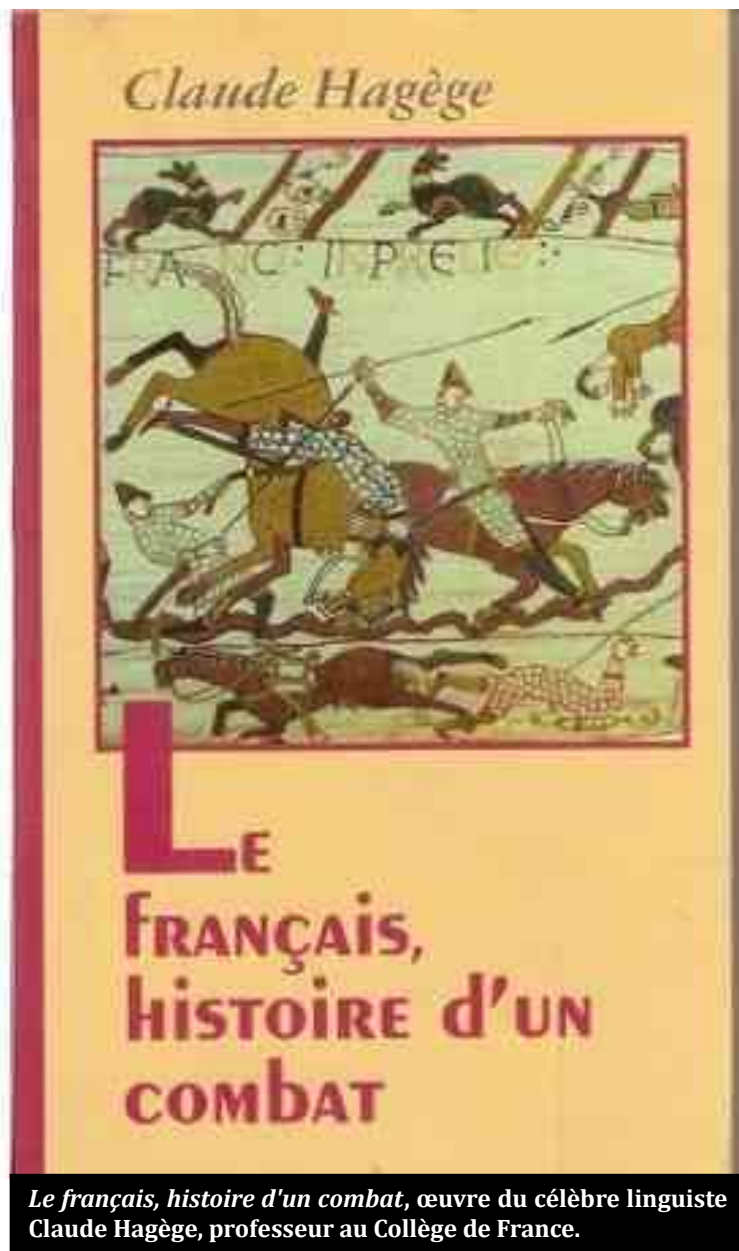
De fait, assistons-nous à une « défrancisation de la langue française » sur fond d'uniformisation linguistique et de standardisation culturelle, sous l'influence hégémonique de l'anglais de communication internationale. Si cette hégémonie est, d'une façon particulièrement visible, principalement à l'œuvre dans les secteurs d'activité dépendant directement de la mondialisation (dans le milieu de l'informatique notamment, comme dans les conseils d'administration des grandes entreprises où l'on impose l'anglais de communication internationale, lors mêmes que leurs membres ont le français pour langue naturelle, et qu'ils maîtrisent parfois très imparfaitement



L'ordonnance de Villers-Cotterêts, édictée par François Ier en 1539, est le plus ancien texte législatif encore en vigueur à l'heure actuelle (en ses articles 110 et 111). Cette ordonnance organise la pratique généralisée du français dans la vie publique du Royaume, unifiant ainsi linguistiquement notre pays.

l'anglais...), elle est tout autant à l'œuvre, et de façon généralisée, via ces vecteurs d'usages linguistiques que sont, par exemple, les productions de l'industrie mondialisée du cinéma : les doublages de films produisent une « standardisation linguistique » – rétraction du lexique, usure de la syntaxe, appauvrissement de la pensée, à laquelle répond une acculturation sans précédent par la standardisation de modes de vie...

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), la nation française s'est historiquement construite par homogénéisation linguistique. Si l'Ecole a longtemps pris toute sa part dans ce processus, en promouvant l'usage du français comme seule langue nationale et en permettant aux enfants de France de parvenir à la maîtrise et jusqu'à l'amour de leur langue, elle s'est au contraire, depuis 40 ans, rendue complice des reculs du français face à la standardisation linguistique provoquée par l'anglais de communication internationale. Un élève sortant du collège a aujourd'hui perdu, depuis le cours préparatoire, un total de 600 heures de français par rapport à l'élève de 1976 ; et la catastrophique réforme Valls-Vallaud-Belkacem devant entrer en application à la rentrée 2016, accentuera encore cette régression. Quant au latin et au grec, sans l'enseignement desquels sont irrémédiablement tenus dans l'ignorance des racines de leur langue et dans l'impossibilité de la vraiment comprendre ceux dont c'est pourtant la langue naturelle, s'ils étaient déjà fort mal en point, la réforme suscitée achève d'en provoquer l'extinction. Que l'Ecole organise le recul de la compréhension et, donc, de la maîtrise du Français, en consentant à l'hégémonie décrite plus haut se trouve d'ailleurs assumé de la façon la plus explicite : le rapport Thélot de 2004, sur la base duquel allait être conçue la « loi Fillon » de 2005, instigatrice du « socle commun de connaissances », osait ainsi proclamer que les « compétences fondamentales pour le citoyen du XXIème siècle [sont en définitive] l'anglais de communication internationale [et] les technologies de l'information et de la communication ». La boucle mondialiste était donc bouclée...



Le français, histoire d'un combat, œuvre du célèbre linguiste Claude Hagège, professeur au Collège de France.

Eh bien nous, qui ne sommes pas mondialistes, mais patriotes, et qui revendiquons donc le droit imprescriptible de notre peuple à défendre et préserver sa souveraineté, notamment linguistique, tout en reconnaissant d'ailleurs le même droit à chaque nation, nous prôtons un enseignement exigeant des langues, à commencer par celui de la langue française ! Revenir à un enseignement du français qui permette à tous les Français de parvenir à sa maîtrise effective, c'est le premier impératif auquel devra répondre une Ecole restaurée dans ses missions. Et cela passera, comme l'a souvent exprimé le Collectif Racine, par une révision en profondeur des méthodes d'apprentissage de la lecture, par le retour d'un enseignement véritable de la grammaire, mais aussi par celui des langues anciennes, qui doit être restauré et, tout autant, sans rien céder de son exigence, effectivement démocratisé. Tout reste pareillement à faire en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes, y compris de l'anglais, le niveau en langues des jeunes Français étant dans l'ensemble déplorable : elles doivent être enseignées dans leur irréductible singularité, et non, instrumentalement, comme simples moyens de communication, car enseigner une langue, c'est permettre à la pensée de s'y mouvoir. ●





Collectif Mer & Francophonie

Abolir la circulaire Guéant

pour établir les critères sélectifs d'une naturalisation au mérite



Alex Frederiksen
Trésorier

Gwenaël Blancho
Secrétaire général

Loup Viallet
Président

Oriane Pampouille
Cabinet du président

Le COMEF (Collectif Mer et Francophonie) est une ONG souverainiste dirigée par **Loup Viallet**, délégué national à la Prospective du Front National.

Elle contribue à nourrir la ligne du mouvement national sur les atouts de la France (sa langue, son domaine maritime) et les formes de puissance qu'elle pourrait adopter une fois souveraine. Elle intervient dans le débat public en faisant des actions, conférences, débats, sur l'action internationale, le commerce extérieur, la langue française, la francophonie.

Affilié à l'ONG PJUD-BÉNIN, le COMEF lancera des projets de codéveloppement local dès cette année.

Contact : comef@collectifmeretfrancophonie.fr - www.collectifmeretfrancophonie.fr

Certaines mesures en France sont totalement méconnues. Leurs conséquences, moins.



Des règlements arrêtés par de fringants ministres exerçant sous l'autorité de présidents forts actifs qui se sont fait élire avec des programmes de « foudre de guerre ». Des programmes n'ayant jamais le tranchant du verbe assez acéré, les mots suffisamment durs pour condamner le communautarisme. Mais, comme souvent pendant ce quinquennat, les mots furent contredits par les actes.

Claude Guéant, ministre de l'Intérieur de Nicolas Sarkozy, a su faire parler de lui en son temps. Sa circulaire du 30 novembre 2011 relative au niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française semble quant à elle être tombée dans l'oubli. Aux antipodes de l'image médiatique du « dur » ministre, elle nous révèle, par un laxisme inconséquent, son incohérence politique et nous invite à prendre position sur le lien entre maîtrise de la langue nationale et acquisition de la nationalité.

La circulaire Guéant du 30 novembre 2011 comporte des dispositions portant sur le niveau de langue requis pour la naturalisation. C'est-à-dire le niveau de langue française défini comme acceptable pour se voir honoré de la nationalité française ; l'affaire n'est pas mince tant on sait que la langue est fondamentale pour la cohésion culturelle d'une société.

Un règlement laxiste qui nuit à l'assimilation des Français de fraîche date.

Cette circulaire exige un niveau tout à fait dérisoire pour que l'on puisse affirmer honnêtement que l'on demande aux requérants de maîtriser le français. Le niveau de connaissance de la langue française requis par celle-ci est le niveau B1[1], rubriques « écouter », « prendre part à une conversation » et « s'exprimer oralement en continu ». La circulaire stipule en outre que « seul le niveau oral de maîtrise de la langue est pris en compte ». La maîtrise du français écrit, de la grammaire, de la syntaxe, la connaissance de l'étymologie de notre langue par les candidats à notre nationalité sont absents du texte.

[1] Le niveau B1 est le 3e degré sur les six niveaux de maîtrise d'une langue établis par le Cadre européen de référence pour les langues.

L'octroi de la nationalité française à ceux qui seulement se « débrouillent » à l'oral en français constitue à n'en pas douter un **frein** à l'assimilation des naturalisés dans la communauté nationale.

Peu leur chaud. Tant que les Français de fraîche date peuvent s'intégrer vaille que vaille dans un marché du travail mondialisé où la concurrence déloyale et faussée est la règle et le *globish* anglo-américain nouvelle lingua franca.

Maîtriser le français, une condition non négociable pour mériter de devenir Français.

La nationalité française s'hérite ou se mérite. Elle ne peut être bradée à vil prix comme un produit au rabais proposé dans la « boutique » que serait la Nation-Hôtel France. Elle doit venir couronner un parcours méritoire et exemplaire. C'est pourquoi, outre l'urgente abolition de ce règlement laxiste, nous proposons l'établissement de critères sélectifs permettant une naturalisation au mérite.

D'abord, il convient de ne plus considérer le niveau oral comme le seul critère à prendre en compte : nous vivons dans une société où la lecture et l'écriture sont nécessaires, non seulement pour communiquer, mais pour bien vivre (chercher un travail, faire des démarches administratives, etc.). Ainsi **l'écriture et la lecture doivent faire partie du processus de sélection.**

Ensuite, la naturalisation doit être synonyme de sélection au mérite. Accorder la nationalité française à ceux qui ont travaillé pour la mériter peut se traduire en établissant **un niveau confirmé, le niveau C1, comme niveau de compétence minimal.** Plus exigeant et sélectif, ce niveau atteste d'une **maîtrise du français écrit et oral** qui permet de **bonnes conditions d'assimilation** du naturalisé, du français de fraîche date, **dans la communauté nationale.**

Abolir cette circulaire Guéant pour un texte exigeant permettant une entrée méritocratique dans la nationalité française, c'est redorer le blason de ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un honneur. ●



La nationalité française est plus encore depuis cette circulaire une simple formalité administrative.

Insécurité dans les établissements scolaires...

Comment y remédier ?

Le 12 mars dernier, un affrontement entre bande rivales de lycées voisins a été évité de justesse par les forces de l'ordre. Ces événements rappellent que la réponse des pouvoirs publics doit être ferme et efficace. (Photo : Presse Océan)

Quelques réflexions sur la protection des établissements scolaires

par **Michel Saint-Léon**
Professeur de chaire supérieure

Depuis les attentats du 13 novembre 2015, et encore plus après la publication le 30 novembre par la revue islamiste « Dar Al Islam » (n°7) d'un article intitulé « Délaisser l'éducation des mécréants », il apparaît clairement que les établissements d'enseignement, et tout particulièrement leurs enseignants figurent parmi les cibles privilégiées du terrorisme islamiste. Dans cet article, on peut lire notamment : « Il devient clair que les fonctionnaires de l'éducation nationale qui enseignent la laïcité tout comme ceux des services sociaux qui retirent les enfants musulmans à leurs parents sont en guerre ouverte contre la famille musulmane... Il est donc une obligation de combattre et de tuer, de toutes les manières légiférées, ces ennemis d'Allah. »

Cela m'est apparu évident dès le 13 novembre, aussi ai-je demandé dès le lendemain un entretien avec mon chef

d'établissement sur les questions de sécurité. J'ai également contacté les syndicats et les fédérations de parents d'élèves, et sollicité les collectivités locales compétentes. Au total deux mois de démarches multiples, pour un résultat dérisoire, alors que l'établissement en question ne possède que deux accès qu'il serait assez simple de sécuriser pourvu que l'on veuille bien en prendre les moyens. Cette expérience m'a convaincu de ce que les mesures prises ne sont pas à la hauteur de la menace, et que la raison principale de cette impréparation est à rechercher au niveau national. J'y reviendrai. Il ne me paraît pas souhaitable d'entrer ici plus en détail dans l'analyse des faiblesses que j'ai constatées au niveau local. En effet, nous ne devons pas perdre de vue que les informations diffusées sur internet sont susceptibles d'être utilisées par les islamistes de Daesh. La revue « Dar Al Islam » comporte d'ailleurs une rubrique « Dans les mots de l'ennemi » consacrée à l'analyse de ces informations. ●●●

La première question qu'il faut se poser est : « de quelle menace s'agit-il ? ». L'analyse des informations publiées dans « Dar Al Islam » montre que rien ne pouvait laisser prévoir quelle serait la prochaine cible : le numéro 1 de décembre 2014 ne parlait ni de Charlie Hebdo ni de caricatures, et aucun des 6 numéros précédant les attentats du 13 novembre ne laissait prévoir qu'une salle de concert serait visée. Il ne faut donc pas s'attacher à rechercher dans chaque publication quelle sera la prochaine cible, mais considérer que tout ce que détestent les islamistes de Daesh constitue une cible permanente: les « juifs », les « croisés », les « mécréants », les « enseignants laïcs », les « rassemblements d'idolâtres du FN. Des cibles de premier choix." (« Dar Al Islam » n°8), les "homosexuels », etc. La liste des détestations punies de mort est longue et recouvre une large partie de la population française!

Un autre facteur de risque à considérer est l'impact potentiel en termes de propagande. Cette propagande vise les milieux musulmans en général afin d'accroître l'influence de Daesh, tout particulièrement auprès des milieux islamistes « non violents », qui partagent d'ores et déjà l'essentiel de leurs points de vue en matière de doctrine religieuse. L'attentat contre Charlie Hebdo a été une réussite en matière de propagande, tant la haine envers les dessinateurs de Charlie Hebdo était partagée par de larges fractions musulmanes dans le monde, y-compris en France. Par contre, il est vraisemblable que les attentats du 13 novembre, par leur caractère aveugle, ont pu susciter une incompréhension, y-compris dans les milieux islamistes, ce qui explique probablement l'importance donnée dans le n°8 de « Dar Al Islam » à la justification de ces attentats et à la glorification de leurs auteurs.

En résumé, la menace d'attentats islamistes visant des enseignants me paraît particulièrement élevée, non pas parce que « Dar Al Islam » n°7 a proféré des menaces quelques jours avant la journée de la laïcité du 9 décembre 2015, mais parce que le rejet de la laïcité (et en particulier de la loi de 2004 sur les signes religieux ostentatoires) est unanime dans les milieux islamistes et très répandu parmi les musulmans. Cette menace perdurera tant que l'islamisme radical n'aura pas été éradiqué, au moins en France. Autant dire qu'au train où vont les choses, il faut nous préparer à des attentats visant principalement les enseignants, et ce pendant de nombreuses années.

« On ne peut pas exclure non plus qu'à l'avenir des menaces visent spécifiquement des élèves musulmans qui étudient à l'école publique, dans le but de contrôler la population musulmane par la terreur. »

On ne peut pas exclure non plus qu'à l'avenir des menaces visent spécifiquement des élèves musulmans qui étudient à l'école publique, dans le but de contrôler la population musulmane par la terreur. En effet, pour l'instant, l'objectif principal des islamistes radicaux est de convertir les élèves musulmans à leurs thèses, mais lorsque l'emprise islamiste sur la « communauté musulmane » sera suffisante, il restera à "convaincre" les récalcitrants... Dans l'immédiat, les plus menacés sont certainement les élèves juifs, qui ont d'ores et déjà dû fuir un certain nombre d'établissements en raison des brimades qu'ils subissent de la part de leurs « camarades » musulmans.

La seconde question qu'on peut se poser est : « l'Éducation nationale a-t-elle bien pris la mesure de la menace ? » Il faut ici distinguer entre les enseignants « de base » (souvent inquiets, mais difficiles à mobiliser sur les questions de sécurité), les organisations syndicales ou de parents d'élèves, et l'administration à ses différents niveaux. Il est ahurissant de constater que la plupart des organisations (SNES, SGEN, FO, FCPE, PEEP) n'ont pas formulé de demandes concrètes en matière de sécurité, si ce n'est pour déplorer le « manque de moyens », voire même pour pointer un risque de « dérives suspicieuses » ou bien encore critiquer l'accroissement des contraintes sur les directeurs d'école. Trois exceptions à cette léthargie généralisée :

-Le 7 décembre, le SNALC a dénoncé dans un communiqué le manque de protection des établissements scolaires et demandé à être reçu par la ministre de l'Éducation nationale. Sans succès: « les contraintes de son agenda ne lui permettent pas de vous recevoir », leur fut-il répondu par le directeur de cabinet.

-Dans l'enseignement privé sous contrat, de nombreux compte-rendus de CA montrent que l'APEL s'est impliquée localement et avec succès dans les établissements pour qu'un renforcement concret de la sécurité soit mis en œuvre, ce qui n'est pas le cas dans l'enseignement public.

-Enfin le SNPDEN a formulé quelques demandes précises (regrouper les fumeurs dans l'enceinte des lycées, et présence de personnels spécialisés en sécurité dans les établissements). Il faut d'ailleurs noter que ce sont sans doute les chefs d'établissement qui sont les plus conscients des lacunes en matière de sécurité, puisqu'ils en sont statutairement responsables, et qu'ils ont manifestement quelques difficultés à être entendus du ministère.

Cette idée mérite d'être étudiée : ne pourrait-on pas faciliter le reclassement d'anciens policiers ou militaires dans l'Éducation nationale, par exemple à des postes administratifs ou de CPE, afin de développer une culture de la sécurité qui fait défaut aujourd'hui ?

« Il n'y a pas eu la moindre consigne de sécurité suite aux attentats du 13 novembre... »

Mais qu'en est-il du gouvernement ? Le 25 novembre, deux circulaires ont été signées conjointement par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Intérieur. La principale circulaire "Mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015 est complétée par la circulaire "Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs" (PPMS). Elles ont été complétées le 17 décembre par deux mises à jour sous forme de « communiqués de presse ». Une circulaire spécifique à l'enseignement supérieur est datée du 4 décembre. A première vue, on pourrait se féliciter de la rapidité des réactions gouvernementales et de l'exhaustivité des aspects abordés dans ces circulaires. Mais dans mon établissement, je constate que les quelques dispositions prises pour contrôler l'accès ne sont même pas en mesure d'empêcher l'intrusion d'un individu muni d'un cutter et capable de sauter une barrière d'un mètre de hauteur ! Il n'y a pas même eu à ce jour (1^{er} mars) la moindre consigne précise de sécurité (au moins un numéro d'urgence en cas d'intrusion, ce que j'avais pourtant demandé dès le 15 novembre), ni le moindre exercice de sécurité, contrairement aux préconisations de la circulaire. ●●●

« D'après ce que j'ai pu constater localement, il semble que les chefs d'établissement se retrouvent assez seuls, avec des consignes surabondantes, et sans moyens supplémentaires. »

Dans un autre établissement proche du précédent, les circulaires ont été appliquées à la lettre (exercices de sécurité pour entraîner les élèves à s'allonger en cas d'alerte, etc.). On peut sérieusement douter de la pertinence de ces exercices, alors même que les accès de cet établissement ne sont pas protégés efficacement contre une intrusion d'hommes armés. Je n'ai pas suffisamment d'éléments pour porter un jugement global ; c'est pourquoi je lance ici un appel aux collègues qui voudraient bien m'informer des mesures prises dans leur établissement. Toutefois, d'après ce que j'ai pu constater localement, il semble que les chefs d'établissement se retrouvent assez seuls, avec des consignes surabondantes, et sans moyens supplémentaires. Leur tâche est compliquée par la multiplicité des intermédiaires : police par l'intermédiaire d'un « référent sécurité » au rectorat, collectivités locales pour le financement d'éventuels travaux de mise en sécurité, et surtout par le fait qu'ils sont responsables de la sécurité sans posséder les compétences nécessaires. Tout cela donne finalement une impression de confusion et d'inefficacité, au delà des effets d'annonce et des communiqués gouvernementaux du type « La sécurité des élèves et des personnels de l'Éducation nationale est une priorité commune de la ministre... » S'y ajoute le fait que, dans l'enseignement public, la pression des syndicats et des fédérations de parents d'élèves pour faire avancer les choses est extrêmement faible, voire inexistante.

« Selon les déclarations de Bernard Cazeneuve, « tous les lieux de culte sont protégés (sic) ». »

Enfin, un autre indice qui permet de juger la réalité de cette prétendue « priorité » est le nombre d'établissements protégés par des patrouilles de militaires. La comparaison avec la protection accordée aux lieux de culte est saisissante. En effet, selon les déclarations de M. Cazeneuve le 12 janvier, « Tous les lieux de culte sont protégés, soit, en permanence, plus de 2000 églises [Nota : sur 45000 églises paroissiales, 3000 lieux de culte protestants (dont 1200 temples et églises réformées ou luthériennes et 1800 églises évangéliques)], près de 800 mosquées [Nota : sur 2200 mosquées] et un très grand nombre de synagogues [Nota : de très nombreuses synagogues sont protégées par des patrouilles de militaires et ce depuis les attentats de janvier 2015] ». Dites-nous, M. Cazeneuve, combien d'établissements d'enseignements sont-ils protégés par des patrouilles de militaires, parmi les 52200 écoles, les 7100 collèges et les 4300 lycées et assimilés (dont 1600 lycées professionnels) ? Il n'est pas du tout dans mon intention de remettre en cause la nécessaire protection des lieux de culte par l'Etat, et ce quelle que soit la religion, mais seulement de mettre en évidence quelles sont les priorités réelles de ce gouvernement.



Le n°7 de la publication de Daesh, paru juste après les attentats de novembre, cible explicitement les enseignants, qualifiés de « mécréants ».

Il est temps maintenant de résumer et de formuler quelques propositions.

Dans l'état actuel, les choses avancent beaucoup trop lentement dans l'enseignement public, faute de mobilisation des organisations représentant les enseignants et les parents, mais surtout faute de volonté politique réelle de la ministre (en dehors des effets médiatiques, domaine où elle excelle) et de ce gouvernement en général. Il est vrai que les choses sont compliquées par la nécessaire coopération de deux administrations : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Intérieur, sans oublier le ministère de la Défense et les collectivités locales. En supposant que la volonté politique soit présente (et espérons qu'il ne faudra pas attendre un attentat de l'ampleur de celui du Bataclan dans un établissement scolaire pour que le gouvernement prenne les mesures nécessaires), le problème principal est d'assurer la cohérence et la coordination des différentes actions de sécurité. La défense du territoire et la protection des élèves et de leurs professeurs sont des tâches qui relèvent du ministère de l'Intérieur (et de la Défense, compte-tenu de la dualité police-gendarmerie, et de la nécessité de faire face à des attaques à l'arme automatique), et certainement pas du ministère de l'Éducation nationale. La première mesure nécessaire me semble être d'assurer l'unicité du commandement, et il est logique que cette tâche revienne au ministère de l'Intérieur (DGPn). ●●●

Avant d'examiner les tâches qui incombent à l'Éducation nationale, il convient donc de les situer dans ce cadre général. Je me limiterai à indiquer quelques pistes qui me semblent relever du simple bon sens.

« J'avais signalé les ventes de drogue qui s'effectuaient à travers les grilles de l'établissement, et le chef d'établissement de l'époque m'avait répondu « ne rien pouvoir faire ». »

En premier lieu, l'accent me semble devoir être mis sur la prévention, le renseignement et la dissuasion, afin de créer une insécurité permanente chez les aspirants terroristes, ce qui n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui. J'ai à ce propos une anecdote instructive : courant décembre, ayant repéré un individu qui stationnait en permanence devant mon établissement et observait les mouvements d'entrée et de sortie, je l'ai signalé au chef d'établissement, en lui suggérant de prévenir la police afin de procéder à un contrôle d'identité. Cet individu n'a manifestement pas été inquiété, puisque je l'ai ensuite revu à plusieurs reprises au même endroit. Il est vrai que quelques années auparavant, j'avais signalé les ventes de drogue qui s'effectuaient à travers les grilles de l'établissement, et que le chef d'établissement de l'époque m'avait répondu « ne rien pouvoir faire ». Il reste donc beaucoup à faire, ne serait-ce que contrôler l'identité et d'interpeller les individus susceptibles d'être en phase de repérage devant un établissement scolaire. Pour ce faire, la priorité devrait être donnée à un passage fréquent de policiers en civil, ainsi qu'à l'installation systématique de vidéosurveillance à l'extérieur des établissements, notamment près des accès. Ces installations de vidéosurveillance pourraient jouer un rôle essentiel, d'une part en alertant la police sur la présence d'individus suspects tout en économisant les moyens humains, d'autre part en permettant de voir directement les lieux en cas d'agression. Il est nécessaire que les archives puissent être conservées assez longtemps par les services de police à des fins d'enquête, et également que les images de vidéosurveillance soient retransmises en temps réel au personnel chargé du contrôle d'accès à l'établissement, afin que celui-ci puisse donner l'alerte et bloquer l'accès au plus tôt.

Deuxièmement, la stratégie actuelle, qui repose en grande partie sur des gardes statiques, notamment devant les lieux de culte, me paraît devoir être remise en cause, car elle ne permet pas, loin s'en faut, de protéger l'ensemble des points sensibles. En particulier les établissements scolaires ne sont quasiment pas protégés. Les rondes de police municipale que l'on observe ici où là relèvent essentiellement de la communication et exposent ces malheureux policier(es) à être abattus sans avoir pu intervenir, ce qui s'est déjà produit, hélas sans que les « responsables » en tirent les conséquences. La seule présence policière qui puisse véritablement être efficace devant un établissement d'enseignement est celle de policiers en civil et armés, susceptibles d'intervenir et/ou d'appeler un renfort adapté à la nature de la menace. C'est une illusion de penser qu'on pourra totalement éviter les victimes en cas d'attentat de grande ampleur.

« En aucun cas un agresseur ne doit pouvoir s'échapper, comme cela s'est produit à Paris. »

La présence de militaires devant certains lieux ne fait qu'augmenter les risques d'attentats visant des lieux non protégés ; c'est pourquoi il me semble que les patrouilles de militaires devraient être redéployées dans des missions de quadrillage par secteurs comprenant plusieurs objectifs sensibles, de façon à garantir que le délai d'intervention soit minimal quelle que soit la cible visée. Cela permettrait de limiter le nombre de victimes, en fixant le plus rapidement possible les agresseurs par des tirs d'armes automatiques dans l'attente de renforts (antenne régionale du RAID, par exemple) destinés à les neutraliser. En aucun cas un agresseur ne doit pouvoir s'échapper, comme cela s'est produit à Paris. Cette stratégie devrait permettre de mieux utiliser les moyens humains, d'améliorer le moral des militaires en les mettant véritablement en mesure de traquer des terroristes, et enfin de créer de l'insécurité chez les terroristes, notamment parce que les parcours des patrouilles seraient aléatoires. Au moment où j'achève cet article, M. Cazeneuve vient d'annoncer une évolution de la stratégie qui semble aller dans ce sens. L'objectif présenté comme « ambitieux » est d'assurer un délai d'intervention minimal de 20 minutes en cas d'attaque terroriste sur tout le territoire. Il y a certes là une évolution positive, et on ne peut qu'approuver le fait que la police disposera bientôt d'un armement adapté. Mais il serait intolérable de laisser 20 minutes aux terroristes pour perpétrer un massacre dans un établissement scolaire, alors que nous disposons par ailleurs de moyens adaptés mais mal utilisés. Dans les secteurs sensibles des grandes agglomérations, le délai devrait pouvoir être réduit à quelques minutes en cas d'attaque d'un établissement scolaire ou d'un lieu de culte. C'est possible sans attendre, à condition de ne conserver les gardes statiques de militaires que là où elles sont absolument nécessaires et de rendre les patrouilles plus mobiles afin de réaliser un quadrillage modulé dans le temps et dans l'espace (en fonction des horaires et des lieux d'enseignement et de culte).

Enfin seulement, et dans le cadre global défini par la DGPN, vient la mission spécifique des établissements qui est principalement d'assurer une protection passive permettant d'alerter au plus vite les forces de l'ordre et de compliquer la tâche d'un ou plusieurs agresseurs en attendant leur intervention. Cette mission n'est d'ailleurs pas limitée aux établissements scolaires : elle me semble devoir s'imposer à tout établissement (lieu de culte, etc.) susceptible d'être la cible d'un attentat. Les moyens à mettre en œuvre ne sont évidemment pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un agresseur isolé armé d'un couteau, d'une alerte à la bombe, ou bien d'un commando équipé d'armes automatiques. Il faut donc d'abord que la DGPN définisse une typologie des menaces et effectue ensuite **obligatoirement** et à l'initiative du responsable mandaté localement par la DGPN un audit de sécurité dans chaque établissement, en commençant par les établissements qu'elle estime les plus menacés. Cet audit aurait pour objectif de définir une procédure d'alerte et d'intervention adaptée à la configuration des lieux pour chaque type de menace, et à prescrire les travaux et aménagements nécessaires, ainsi que les points à surveiller par du personnel de l'établissement. ●●●

« Je ne vois pas l'utilité de passer par les rectorats, puisque les chefs d'établissement ne feraient que mettre en œuvre des décisions prises par les forces de sécurité. »

A l'issue de cet audit, le chef d'établissement solliciterait la collectivité territoriale compétente pour le financement des travaux. Le chef d'établissement aurait ensuite pour tâche d'organiser les procédures d'alerte internes à l'établissement et d'éventuels exercices de sécurité suivant les prescriptions de la DGPN, avec la participation de celle-ci, si nécessaire. Il est vraisemblable que les procédures d'intervention et les travaux seront sensiblement différents selon la situation des établissements par rapport aux forces d'intervention, et surtout selon la configuration des bâtiments. Il me semble possible et souhaitable de « bunkeriser » un lycée napoléonien ne possédant qu'une ou deux issues avec des systèmes de sas ou de tourniquets, mais cela nécessite d'être très sérieusement étudié afin de traiter le difficile problème des flux d'élèves aux heures de pointe. Là, il me semble que le ministère de l'Éducation nationale, en liaison avec la DGPN, pourrait mettre à la disposition des établissements des équipements standardisés répondant à des normes précises de sécurité, de débit et d'accessibilité, à charge pour les collectivités d'en assurer ensuite le financement. Cela éviterait les errements constatés dans le passé (notamment dans mon établissement), où des équipements ont été « bricolés » localement avant qu'on ne s'aperçoive qu'ils ne répondaient pas aux besoins (en l'occurrence accessibilité pour les personnes handicapées) ! Dans le cas d'établissements modernes, généralement beaucoup plus ouverts, le problème se présente très différemment. Il est vraisemblable qu'il faudra faciliter la fuite des élèves et des personnels, alors que cette fuite est impossible dans un lycée napoléonien que l'on préférera « bunkeriser ». En tout état de cause ces considérations sont une affaire de spécialistes, et je ne prétends pas l'être. Elles ne constituent que des pistes pour une réflexion plus approfondie. Les actions au niveau de l'établissement constituent l'essentiel, et doivent être entièrement pilotées localement par un responsable unique dépendant de la DGPN. Dans ce schéma, je ne vois pas l'utilité de passer par les rectorats comme c'est le cas actuellement, puisque les chefs d'établissement ne feraient que mettre en œuvre des décisions prises par les forces de sécurité.

En résumé, quelques principes simples devraient permettre d'améliorer très sensiblement la sécurité :

- unicité de commandement au niveau national et au niveau local ;
- prévention: vidéosurveillance et policiers en civil ;
- rapidité d'intervention : policiers armés en civil, quadrillage par des patrouilles de militaires (ou policières) ;
- protection passive des établissements pilotée par les forces de sécurité, mais assurée par le chef d'établissement.

Plus de cent jours après les attentats de Paris, nombre de mesures évoquées dans cet article n'ont toujours pas été mises en application. A défaut, il est à craindre qu'un attentat de grande ampleur ne donne bientôt au président et à sa ministre l'occasion de se livrer à nouveau devant les caméras à d'insupportables exercices de compassion. ●

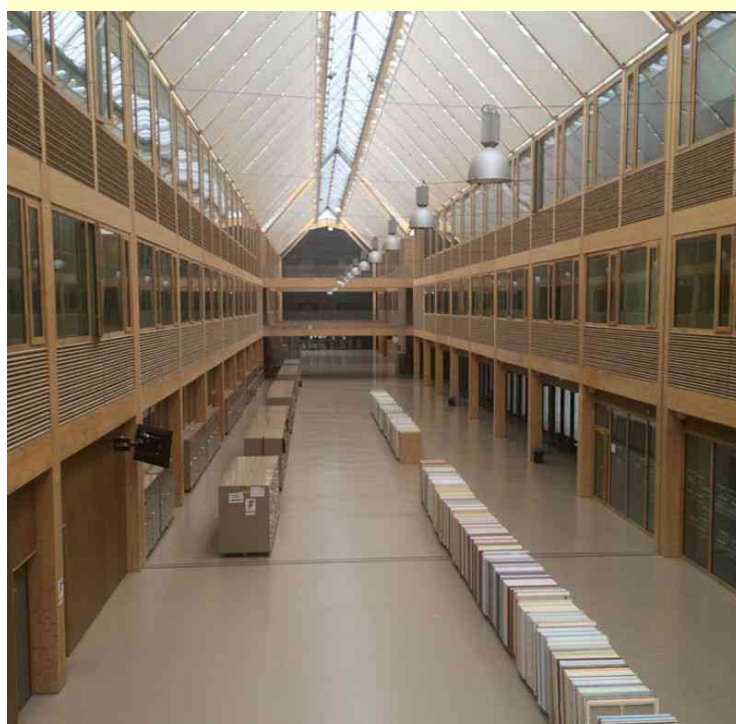
Une expédition punitive dans un lycée nantais : resanctuariser l'École !

par Alain Avello

A mesure que l'instruction et l'autorité ont déserté nos établissements d'enseignement, c'est la violence sociale qui y a pris place : de sanctuaires qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, ils sont devenus ces lieux où sévit la délinquance ordinaire, où règne une insécurité croissante plaçant de plus en plus les enfants et les jeunes en situation de danger.

Ainsi le nouveau lycée Nelson-Mandela de Nantes, situé à proximité du Conseil régional, sur l'Île de Nantes, a-t-il été hier le théâtre de faits d'une extrême gravité : une bande d'une douzaine de jeunes cagoulés et armés de battes de baseball y ont mené une expédition punitive, manifestement sur fond de rivalité entre bandes et de trafic de drogue, faisant deux blessés parmi les élèves.

Face aux autorités académiques minimisant l'affaire (« il n'y a aucune blessure grave »), un président de Région gardant un silence prudent, le Front National de Loire-Atlantique et le groupe FN-RBM au Conseil régional entendent placer les uns et les autres face à leurs responsabilités : l'Etat, d'abord, dont les politiques éducatives ont peu à peu désanctuarisé les établissements, la Région, ensuite, qui, en charge de la gestion des lycées, doit activer les leviers dont elle dispose pour y garantir la sécurité de tous. ●



Le lycée Nelson Mandela, situé sur l'île de Nantes.

Savoirs disciplinaires et respect de l'orthographe : le socle de la réussite en ZEP !



par **Valérie Laupies**

Directrice d'école

Vice-présidente du Collectif Racine

Valérie Laupies est par ailleurs conseillère régionale de PACA.

On a tous à l'esprit le souvenir d'un maître, d'une maîtresse ou d'un professeur qui nous a donné l'envie de nous élever, de comprendre le monde, et on lui en est reconnaissant finalement toute sa vie... Les parents d'élèves aujourd'hui aimeraient bien que cette magie s'opère sur leurs enfants, c'est pourquoi, dans notre monde en crise, ils attendent beaucoup de l'Ecole.

Or, quelle déception depuis plus de trente ans ! Les ministres de l'éducation nationale, de droite ou de gauche, semblent présenter un projet simplement pour occuper le terrain, pour être en bonne place dans les médias et mettre en avant leur idéologie, sans se soucier de l'avenir de nos enfants. L'école n'est pourtant ni de droite, ni de gauche ; elle doit être juste et simple. C'est pourquoi la réforme sur l'orthographe après celle du collège et des rythmes scolaires est la goutte d'eau qui fait déborder le vase chez les enseignants et les parents d'élèves. En effet, l'ensemble de la communauté éducative a bien compris que, sous couvert de refondation de l'école, l'Education nationale est en réalité dans une entreprise de nivellement par le bas.

La raison essentielle à cette déliquescence est que l'Ecole ne s'appuie plus sur la valeur des savoirs disciplinaires, c'est-à-dire celle des matières bien définies comme le français, l'histoire, les langues anciennes, la géographie...etc. Les horaires consacrés à ces matières sont effectivement rognés au profit des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) via la réforme du collège, ils sont rognés aussi en primaire par le temps consacré à l'éducation à répondre aux maux de la société (pollution, drogue, racisme, sexisme, obésité...etc). L'Ecole s'obstine donc à combattre l'élitisme en annihilant les exigences de la Connaissance, comme l'orthographe symbole de toute la complexité de la langue française savamment construite durant des siècles.

L'Ecole a par conséquent relégué l'enseignant au rang de coach de l'élève, une sorte d'animateur qui devrait motiver l'élève à apprendre sans exiger de lui des résultats. Rien de tel finalement pour décourager l'ensemble des protagonistes : le professeur dont le métier est d'instruire

se voit rabaissé en ne pouvant transmettre l'amour de sa matière, quant à l'élève il n'acquiert pas de connaissances solides et il ne peut évaluer ses progrès ; les parents d'élèves eux ne peuvent accompagner leurs enfants dans ces apprentissages abscons. Nous pensons nous, au Collectif Racine, qu'il est fondamental de remettre le savoir au cœur de l'apprentissage. Il l'est d'autant plus d'ailleurs pour les enfants socialement défavorisés. Je pense aux zones d'éducation prioritaire qui auraient tout à y gagner.

Beaucoup de parents en ZEP, n'ayant pas connu l'école de la République française ne comprennent pas sa finalité. Il est aisé alors pour eux de considérer l'école comme une simple garderie gratuite. Ces familles se comportent parfois en véritables clientes réclamant toujours plus pour que l'on assiste leurs enfants. Au lieu de répondre à ces revendications, nous devons expliquer clairement que la responsabilité des parents d'élèves est d'éduquer leurs enfants et celle de l'école d'instruire, c'est-à-dire d'offrir l'enseignement des savoirs.

Autre raison de mettre les matières disciplinaires au cœur de l'apprentissage en ZEP est que la culture, ne serait-ce que la langue française, est indigente dans la plupart de ces familles. Or, la solution n'est pas de multiplier les associations d'aide aux devoirs mais d'exiger des enfants qu'ils compensent par l'effort et le travail leurs lacunes socioculturelles. Ceci en apprenant via une pédagogie explicite allant du simple vers le complexe, à rebours du pédagogisme constructiviste prôné par les soi-disant experts en la matière depuis 30 ans.

Bref, l'Ecole a besoin de retrouver un horaire conséquent d'enseignements du français, du calcul (base des mathématiques), de l'histoire-géographie... Tous ces savoirs qui ne sont pas transmis à la maison. Le repli communautaire serait d'autant moins tentant que les adolescents auraient assimilé les codes et les fondamentaux de la culture française. Il en va de l'unité nationale, de sa dignité, par conséquent de l'apaisement de la France. ●



Conférence commune Collectif Mer et Francophonie – Collectif Racine, à Nantes

Le FNJ de Loire-Atlantique, réunissait ce samedi 16 janvier à Nantes le Collectif Mer et Francophonie et le Collectif Racine pour une conférence commune sur le thème « Défendre la langue française, c'est défendre notre identité ».

Ont tour à tour pris la parole :

-**Arnaud de Rigné**, responsable FNJ Loire-Atlantique et Pays de la Loire ;

-**Alain Avello**, président du Collectif Racine, conseiller régional des Pays de la Loire ;

-**Loup Viallet**, président du Collectif Mer et Francophonie ;

-**Gwenaël Blancho**, secrétaire général du Collectif Mer et Francophonie ;

-**Alex Frederiksen**, trésorier du Collectif Mer et Francophonie.

Conférence publique à Carpentras le 14 avril

Le 14 avril prochain, en la permanence du Front National de Vaucluse (152, boulevard Gilloux et Raymond, à Carpentras), une conférence publique aura lieu en présence de Marion Maréchal-Le Pen, de J. Langard, d'Alain Avello et de Valérie Laupies sur le thème « École : un enjeu pour toute une nation ». **Contact** : fn84@frontnational.com

Conférence commune Collectif Banlieues patriotes – Collectif Racine, à Nantes

Le FNJ de Loire-Atlantique, dans le cadre des « forums » qu'il organise, réunissait ce samedi 5 mars à Nantes le Collectif Banlieues patriotes et le Collectif Racine pour une conférence commune sur le thème « Comment mettre fin aux zones de non-droit ? ».

Ont tour à tour pris la parole :

-**Arnaud de Rigné**, responsable FNJ Loire-Atlantique et Pays de la Loire ;

-**Alain Avello**, président du Collectif Racine, conseiller régional des Pays de la Loire ;

-**Jordan Bardella**, président du Collectif Banlieues patriotes.



Conférence publique à Marseille le 23 avril

Le 23 mars prochain, en la permanence du Front National de Marseille (9, rue Louis Maurel) à partir de 15h, une conférence publique aura lieu en présence d'Alain Avello et de Valérie Laupies sur le thème « École : un enjeu pour toute une nation » (cycle de conférences).

Contact : fn13@frontnational.com - 06 65 86 47 13



Lancement de la section départementale de la Loire

Le 15 février 2016, à Saint-Etienne, en présence de **Sophie Robert**, secrétaire départementale du Front National de la Loire (42), a été lancée la 18e section départementale du Collectif Racine, le rassemblement des enseignants patriotes, dont Madame **Raphaëlle Jeanson** a pris la responsabilité.

Sont successivement intervenus :

-**Sophie Robert**, secrétaire départementale du FN 42 ;

-**Alain Avello**, président du Collectif Racine ;

-**Raphaëlle Jeanson**, secrétaire départementale du Collectif Racine pour la Loire.

Lancement de la section des Pyrénées-Orientales, le 15 avril

Le 16 avril prochain, en la permanence du Front National de Perpignan (29, avenue Marcellin Albert), le lancement de la section des Pyrénées-Orientales du Collectif Racine aura lieu en présence de Louis Aliot, d'Alain Avello et de Valérie Laupies.

Contact : fn66@frontnational.com - 06 65 86 46 66

Lancement de la section départementale du Haut-Rhin

Le 17 février 2016, à Colmar, en présence d'**Alain Favaletto**, secrétaire départemental du FN du Haut-Rhin, a été lancée la 19e section départementale du Collectif Racine, le rassemblement des enseignants patriotes, dont Madame **Marie-Hélène de Lacoste-Larey-mondie** a pris la responsabilité.

Sont successivement intervenus :

-**Alain Favaletto**, secrétaire départemental du FN 68 ;

-**Alain Avello**, président du Collectif Racine ;

-**Marie-Hélène de Lacoste-Lareymondie**, secrétaire départementale du Collectif Racine pour le Haut-Rhin.



Lancement de la section de l'Hérault, le 16 avril

Le 17 avril prochain à Palavas-les-Flôts, le lancement de la section de l'Hérault du Collectif Racine aura lieu en présence d'Alain Avello et de Valérie Laupies.

Contact : fn34@frontnational.com


Rejoignez une antenne locale du Collectif Racine !



A NOTER : *une adhésion de soutien (montant libre) est désormais proposée aux parents d'élèves : contact@collectifracine.fr*

✂

BULLETIN D'ADHESION



Collectif Racine
Les enseignants patriotes

Coupon à retourner à :

Collectif Racine
78 Rue des Suisses
92000 NANTERRE

secretariat@collectifracine.fr

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TEL. _____ PORTABLE _____

MAIL _____ DATE DE NAISSANCE ____/____/____

> JE SUIS ENSEIGNANT
MATIERE(S) ENSEIGNE(E)S _____ DE NIVEAU(X) _____
TYPE D'ETABLISSEMENT _____

> AUTRE (PRECISER) _____

Adhésion Simple : 25 €
 Je suis adhérent à jour de cotisation du FN, du SIEL, du PEC et/ou du RBM : 20 €
 Je souhaite faire un don de (montant libre) : _____ €

Chèque à l'ordre de " Collectif Racine " Signature :